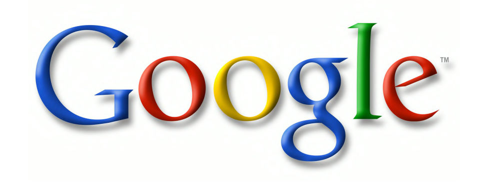



C
700
85
HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE

ESSAI

SUR

SAINT JÉROME EXÉGÈTE

La Faculté de Théologie, chargée par le Règlement de l'Université d'examiner la présente thèse, en autorise l'impression, sans toutefois entendre exprimer par là d'opinion sur les propositions qui y sont énoncées.

Le Doyen de la Faculté,

H. OLTRAMARE, Pr

ESSAI

SUR

SAINT JÉROME EXÉGÈTE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE THEOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE
POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER

PAR

ALBERT ROEHRICH



GENÈVE

IMPRIMERIE AUBERT-SCHUCHARDT

1891

INTRODUCTION

LE IV[e] SIÈCLE ET LA THÉOLOGIE

Le paganisme était vaincu, sans vouloir néanmoins se déclarer hors de combat. Le règne de Julien surtout lui rendit un légitime espoir. Mais, tandis que les longues luttes et les persécutions avaient frappé de stérilité les lettres païennes, la littérature chrétienne avait pris un vol de plus en plus élevé et tandis que tout déclinait autour d'elle, elle parvint, à la fin du IV[me] siècle, à son plus haut degré de splendeur[1].

L'apologétique chrétienne, moins féconde après les dernières violences de Dioclétien et depuis les premiers édits de tolérance, était sans cesse encore occupée cependant à réfuter les attaques de ceux qui représentaient les intérêts du paganisme comme étroitement liés à ceux de l'empire. Elle le faisait en défendant loyalement la vérité historique et en s'appropriant avec intelligence et profit la littérature du monde romain. Les théologiens fréquentèrent peu à peu plus librement et sans scrupule, dans les grandes capitales de l'empire, surtout à Constantinople et à Athènes, les écoles de philosophie et de

[1] Chastel, *Le Christianisme dans les six premiers siècles.*

rhétorique où l'on étudiait les auteurs classiques. Plus assurés et plus fermes vis-à-vis de leurs contradicteurs païens depuis que le christianisme était devenu religion officielle, capables d'une plus grande largeur d'esprit, ils s'étaient relâchés de leur étroitesse pour Homère, Platon, Démosthène, Virgile ou Cicéron. Un des derniers échos de la haine réelle qui animait beaucoup de chrétiens contre la science païenne est cette significative exclamation de saint Jérôme dans une lettre à son élève Eustochium, où il cherche à la détourner de la lecture des écrivains profanes : « Quæ enim communicatio luci ad tenebras? Qui consensus Christo cum Belial? Quid facit Psalterio Horatius? Cum Evangeliis Maro? cum Apostolis Cicero?..... tamen simul bibere non debemus calicem Christi, et calicem dæmoniorum[1]. » Ces paroles, saint Jérôme lui-même les oublia; car dans sa retraite de Betléhem il relisait avec délices Cicéron, Horace ou Virgile qu'il affectionnait particulièrement.

L'Église reconnaissait enfin qu'il y avait pour elle une importante rivalité de talent et de popularité à soutenir. Les chrétiens répondirent à l'éloqnence vide des rhéteurs par une éloquence autrement convaincante et sérieuse, celle qui plaide pour des principes et qui veut propager une doctrine. Mais à mesure que s'accrurent les progrès du christianisme, l'apologétique céda peu à peu la place à la littérature biblique, à l'exégèse, à la dogmatique, à la théologie morale et ascétique, à l'histoire de l'Église, à la biographie religieuse, qui s'étendit avec le culte des saints, à la poésie sacrée, à l'éloquence de la chaire enfin, sous les formes du sermon et du panégyrique[2]. Le IVme siècle produisit, dans toutes

[1] Ep. 22, c. 29, Patrologiae cursus a Migne coll. S. Hier. XXII, 416.
[2] Chastel, *Hist.* II, 315.

ces branches, les plus illustres représentants de la science chrétienne de l'antiquité.

En Palestine, les centres scientifiques étaient Césarée et Jérusalem. Le plus connu des docteurs était Eusèbe de Césarée († 340). Chargé quelque temps d'expliquer les Écritures dans l'école théologique que venait de fonder le savant Pamphile, il occupa surtout son temps à l'élaboration de ses dix précieux livres d'histoire ecclésiastique ou à des travaux d'apologie en faveur de l'Église dont il était alors un des plus zélés et un des plus instruits défenseurs. Peu après la mort d'Eusèbe, s'étendit à Jérusalem la renommée d'un jeune prêtre voué à l'instruction des catéchumènes; son enseignement clair et biblique s'attachait, avant tout, à développer d'une manière pratique la doctrine chrétienne. Ce prêtre arriva à l'épiscopat en 350, c'était Cyrille de Jérusalem († 386).

En Égypte, Alexandrie était le foyer des lumières ; la science y avait décliné et Origène n'y aurait guère trouvé d'illustres successeurs. La célèbre école catéchétique, florissante au IIme et au IIIme siècles, perdait son ancien renom. Son dernier représentant, digne de ce titre, était le savant Didyme († 392) qui, adversaire passionné de l'arianisme, était d'après ce qu'en dit saint Jérôme, un exégète travailleur et distingué [1]. Sa vaste science et sa piété lui attiraient beaucoup d'admirateurs et de disciples; Jérôme fut l'un des plus distingués avec Rufin. — En 373, mourait à Alexandrie le bouillant défenseur du consubstantialisme, le très fameux évêque Athanase qui, depuis le concile de Nicée (325), absorba toute sa carrière, littéraire et patriarcale, par les débats sur l'arianisme. Ses œuvres concernent principalement l'his-

[1] De Vir. ill. c. 109 XXIII, 705.

toire des dogmes. Un autre controversiste à citer, qui vécut plutôt au Vme siècle, était Cyrille d'Alexandrie († 444). Ses commentaires bibliques étaient connus ; il écrivait surtout contre l'hérésie nestorienne, mais ses ouvrages prouvent déjà le déclin des lettres chrétiennes.

En Syrie, les deux Apollinaire, le fils plus distingué que son père, professaient à Laodicée. Saint Jérome parle du second et de ses nombreux commentaires ; il trouve des reproches à lui faire [1]. Mais le centre de l'érudition syrienne était à Edesse. Évêque de cette ville, Ephrem, dit le Syrien, y était alors le savant le plus connu. Ses commentaires, écrits en syriaque, comprenaient, dit-on, l'Ancien et le Nouveau Testament tout entiers. Il était surtout prédicateur et philanthrope. Dans le même temps florissaient, plus au nord, en Cappadoce, les trois docteurs chrétiens, appelés « les trois Cappadociens : » c'étaient d'abord les deux amis intimes Basile de Césarée († 379) et Grégoire de Nazianze († 390). Dans une retraite champêtre que Basile s'était choisie dans les montagnes du Pont, ils étudiaient la Bible à l'aide des anciens commentateurs. Le premier, un homme de foi, était ardent et persuasif prédicateur ; le second, bien inférieur à son ami, goûtait plus la poésie que la science, sa vive imagination lui donnait un style abondant et oratoire. Saint Jérôme qui le qualifie de « eloquentissimus vir » vint suivre à Constantinople ses leçons d'exégèse ; une seule fois il ne s'en déclare pas absolument satisfait [2]. Grégoire de Nysse († 394) enfin, frère de Basile, était le plus savant des trois ; ses nombreux ouvrages, comme évêque de la petite ville de Nysse en Cappadoce,

[1] Prol. lib. I Comm. in Is., XXIV, 21-22.

[2] « Præceptor quondam meus Gregorius Nazianzenus, rogatus a me ut exponeret, quid sibi vellet in Luca sabbatum δευτερόπρωτον (Luc 6, 1), eleganter lusit ... » Ep. 52, c. 8, XXII, 534.

sont surtout des commentaires bibliques et des traités dogmatiques.

A Tarse vivait Diodore († 394), évêque de cette ville ; docteur de l'école d'Antioche, il était très versé dans l'exégèse biblique. En Cilicie encore, Théodore de Mopsueste, et Théodoret († 457), plus tard évêque de Cyr en Mésopotamie, furent, dans la seconde moitié du siècle, les disciples assidus du précédent. Théodore, vaillant défenseur du nestorianisme, laissa un grand nombre de travaux dont Théodoret fait un magnifique éloge. Comme pélagien il attaqua saint Jérôme et sa traduction. Théodoret était un esprit supérieur ; théologien éclairé il écrivait avec succès dans plusieurs genres de la littérature théologique. Son exégèse était simple et naturelle. Citons encore le véhément et savant antiorigéniste, Épiphane de Salamine ; de partout il était consulté sur les controverses du temps. Enfin, omettant beaucoup de noms de moindre importance, nous devons indiquer parmi les théologiens d'Orient, celui qui fut le dernier des prédicateurs du IVme siècle et qui marqua en Orient l'apogée de l'éloquence chrétienne, Jean Chrysostome († 407). Douze ans prédicateur à Antioche, puis patriarche de Constantinople, il édifia et charma les fidèles de ces deux capitales.

A l'opposé de ce qui a lieu aujourd'hui, les esprits en Occident étaient, au IVme siècle, moins animés et moins féconds qu'en Orient. La science y était peu secondée ; les écoles de théologie célèbres y étaient peu connues ; aussi les noms qui illustrèrent l'Église latine, à cette époque, sont-ils relativement peu nombreux. Hilaire de Poitiers, nicéen convaincu, était avant tout prédicateur hardi et violent. Grand admirateur et traducteur d'Origène, il fit beaucoup de dogmatique, moins de critique biblique. Saint Jérôme fait son

éloge et le qualifie de « Latinæ eloquentiæ Rhodanus[1]. » A Milan siégeait le célèbre et tout-puissant évêque Ambroise († 397) ; ses prédications familières et persuasives lui attiraient un grand concours d'auditeurs. Il laissa des œuvres bibliques, théologiques et morales. En même temps que lui, vivait Rufin d'Aquilée († 410) dont on sait que le mérite principal fut de traduire et de continuer l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe. Le dernier en date des pères latins, mais un des premiers dans la science fut enfin le très illustre Augustin († 429) d'Hippone en Afrique. Nous ne pouvons ici que rappeler la puissance, la fécondité et la profondeur de son génie.

Mais le chef évident de cette savante phalange d'élite, composée d'historiens, d'orateurs et d'exégètes, dans un siècle qui a été fort justement appelé « l'âge d'or de la littérature chrétienne » c'était saint Jérôme († 420). La lecture et l'étude des grands écrivains qui le précédèrent dans la carrière littéraire exercèrent sur lui une grande influence ; il est permis de croire que ce sont elles surtout qui le déterminèrent à se vouer aux études théologiques et qui hâtèrent ses travaux. Son talent de critique, sa grande connaissance des langues bibliques et sa science en général lui valurent le titre de premier exégète de l'ancienne Église. Rompu à l'étude des classiques, très au courant de toute la science du temps, doué d'une activité d'esprit prodigieuse et d'une persévérance étonnante dans ses recherches, Jérôme ne put que profiter de sa vie de solitaire à une époque où l'activité scientifique des moines n'était pas encore empêchée ou interrompue par de monotones et machinales pratiques, par des restrictions ou des défenses qui tuent l'esprit, mais où la

[1] Comm. Ep. ad Gal. Præf. lib. II, XXVI, 355.

vie en commun et l'oubli du monde ne contribuaient qu'à faciliter les travaux sérieux. Sensuel et vaniteux dans sa jeunesse, Jérôme garda très longtemps le second de ces traits de son caractère, joint à un fort penchant pour la superstition, du reste très générale alors. Son renom ne le laissait pas indifférent. Désireux d'être le seul exégète latin, il laisse quelque part percer sa jalousie envers Ambroise de Milan qui venait de publier un petit commentaire sur Luc [1]. Son caractère passionné le pousse à tous les extrêmes; dans les controverses en particulier, il se montre des plus violents, il exagère, ne se contient plus [2]. Mais c'est lui aussi qui fait cette humble déclaration... « parvuli et minimi christianorum omnium sumus...[3] » Il cherchait à faire une œuvre loyale et franche, il désirait avant tout trouver la vérité. « Certe confidenter dicam... me nihil, dumtaxat scientem, de Hebraïca veritate mutasse [4]. »

Ce caractère à élans a fait de saint Jérôme le plus éloquent des pères latins. Sa langue est abondante et variée, son exposition est vivante et émue, souvent imagée et spirituelle, pleine d'énergie et de vigueur; il s'est complètement fait siens les meilleurs écrivains de Rome. Sa phrase est souvent courte et sèche, son style âpre; dans sa correspondance il est simple, élégant et spirituel, il s'y peint au vif qu'il ait à répondre à des questions de science ou de conscience, qu'il fasse l'éloge de la vie monastique, console des affligés, châtie les vices du temps ou défie ses adversaires. Mais Jérôme est aussi le plus savant des pères de son siècle. La théologie, à cette époque, n'était rien moins que précise, la philosophie

[1] Prol. in translat. homil. 39 Orig. in Luc. XXVI, 220.
[2] Entre beaucoup d'autres. V. Adv. Jod. lib. I, c. I, XXIII, 211.
[3] Ep. 75, c. 4, XXII, 688.
[4] Præf. in Psalm. juxta Heb. XXVIII, 1125.

était loin d'en dépendre directement et, de plus, l'hébreu était presque absolument ignoré. L'esprit ouvert et instruit de Jérôme, ainsi que ses qualités intellectuelles, le placent facilement au premier rang parmi ses contemporains et cependant, si l'on cesse de le juger d'après l'idée qu'on se faisait alors de la grandeur et de la perfection théologique, il est loin d'avoir été un grand théologien. Ses travaux exégétiques ou critiques, écrits le plus souvent trop rapidement ne sont pas toujours de la plus stricte exactitude, ses traductions sont parfois difficiles à saisir, sa connaissance de l'hébreu n'est pas foncière, d'étranges étymologies en font foi. Et Richard Simon qui ne cherche en aucune manière à cacher les défauts de Jérôme dit pourtant de lui « qu'il a eu plus qu'aucun autre père, ce qui peut contribuer à former un interprète des Livres Sacrés [1]. » L'a-t-il mis à profit ? Nous le verrons dans l'étude qui va suivre.

[1] Rich. Simon, *Hist. critiq. du V. T.*, p. 394.

CHAPITRE I[er]

L'œuvre exégétique de saint Jérôme.

I

JUSQU'AU SECOND VOYAGE EN ORIENT.

Une personnalité aussi supérieure que celle de saint Jérôme devait forcément avoir passé par une éducation longue et solide. Ses connaissances étendues devaient être le fruit d'expériences patientes et de travaux considérables. Nous allons voir, dans le moins de pages qu'il nous sera possible, qu'en effet la vie de notre auteur y fut tout entière consacrée.

Né parmi des populations agrestes et presque barbares, Jérôme y puisa, comme il en convient du reste, les défauts d'une humeur âpre et violente, mais en revanche aussi une sève ardente et originale que le génie italien ne connaissait plus [1] à une époque où Rome et l'Italie vivaient dans le luxe et la décadence morale. A Rome où l'envoya son père, des principes orthodoxes [2] duquel il ne s'écarta jamais, Jérôme, âgé d'environ vingt ans et placé sous la direction des grammairiens Victorinus et Donatus, acquit bientôt parmi la jeunesse, grâce à des études approfondies de la littérature latine, de la philosophie et de la rhétorique, un réel renom de savoir et d'éloquence. A force de travail et d'économie, copiant ou achetant, il composa petit à petit sa précieuse

[1] Saint Jérôme, Am. Thierry, liv. II.
[2] Ep. 82, c. 2, XXII, 757.

bibliothèque [1]. Le voyage en Gaule, qu'il entreprit en compagnie de Bonosus, son compatriote et ami d'enfance, semble avoir eu principalement un but scientifique; les nombreuses et exactes notices géographiques éparses dans ses ouvrages montrent combien ce voyage lui profita. A Trèves, résidence de l'empereur Valentinien, il employa son temps à copier, pour Rufin, deux écrits d'Hilaire de Poitiers, décédé peu auparavant (386) [2]. C'est de ce temps que doit dater son tout premier essai exégétique, son interprétation allégorique d'Abdias. Il la regretta plus tard comme une œuvre de jeunesse [3]. Elle est perdue. De retour à Aquilée vers 372, Jérôme y soutint des relations scientifiques avec un vieillard, pieux et savant, nommé Paul et qui, prêtre à Rome et copiste sous Cyprien de Carthage était tombé en disgrâce pour s'être laissé gagner à l'hérésie montaniste [4]. Jérôme lui adresse son Ep. 10 [5]. A cette époque, admirateur de l'évêque Valérien qui s'était retiré du monde avec quelques jeunes religieux, et nourri de la vie des pères du désert, Jérôme semble avoir été contraint d'entreprendre son premier voyage en Orient. Il le fit en compagnie de plusieurs amis, jeunes enthousiastes, comme lui désireux de chercher la perfection dans une vie de solitude et de travail. La vie mouvementée et bruyante des capitales le rebutait; il en avait abusé. Le lourd sentiment de ses péchés et ses expériences transformèrent le savant plus ou moins mondain en un ascète et un ermite. Après une courte maladie, dans laquelle il perdit un

[1] Ep. 5, c. 2, XXII, 337; Ep. 22, c. 30, id. 416.
[2] Interpretationem quoque Davidicorum Psalmorum et prolixum valde de Synodis librum S. Hilarii ei (Rufino) apud Treviros manu mea ipse descripseram. » Ep. 5, c. 2, XXII, 337.
[3] Prol. Comm. in Abd. XXV, 1097.
[4] De Vir. ill. c. 53, XXIII, 663.
[5] XXII, 543.

œil et qui le retint à Antioche où il eut sa célèbre vision et où il suivit les leçons d'Apollinaire, évêque de Laodicée[1], il quitta cette ville et se rendit à la fin de l'année 374 à la frontière orientale de la Syrie, dans le désert de Chalcis[2]. Là, pendant quatre à cinq ans, tous ses instants furent occupés : à côté de travaux manuels variés, consistant en tressage de paniers, en confection de filets de pêche, en horticulture et principalement en copies de manuscrits, travaux propres à fatiguer son corps et son esprit[3], notre solitaire s'adonna avec passion à l'étude de l'hébreu. Il se rangeait ainsi dans la catégorie fort restreinte des pères de l'Église capables d'interpréter l'Ancien Testament avec quelque indépendance. On n'y comptait guère qu'Origène avant lui et Épiphane de son temps. Ce fut un Juif converti qui lui enseigna, non sans peine, les éléments de l'hébreu[4]. Ce maître doit être probablement le même que celui dont Jérôme cite une opinion dans son écrit sur les Séraphins, dédié, en 381, au pape Damase et qu'il traite, à cette occasion de maître si consommé de la langue hébraïque que, parmi les scribes juifs, il passait pour un Chaldéen[5]. Les études que Jérôme commença alors, il y persévéra sans relâche pendant toute sa

[1] Ep. 84, c. 3, XXII, 745.
[2] Ep. 5, c. 1, XXII, 336.
[3] Ep. 125, c, 11, XXII, 1079.
[4] « Ad quam (naturam) edomandam, cuidam fratri, qui ex Hebræis crediderat, me in disciplinam dedi, ut post Quintiliani acumina, Ciceronis fluvios, gravitatemque Frontonis et lenitatem Plinii, alphabetum discerem et stridentia anhelantiaque verba meditarer... » Jérôme continue en prenant sa conscience à témoin de ses efforts, de ses fréquents découragements, puis de son ardeur nouvelle par désir de savoir et de connaître. Il rend grâces à Dieu qui lui permet de moissonner enfin le doux fruit de si rudes semailles. Ep. 125, c. 12, XXII, 1079.
[5] « Est vir quidam, a quo ego plura me didicisse gaudeo, et qui Hebræorum sermonem ita elimarit, ut inter scribas eorum Chaldæus existimetur. » Ep. 18, c. 10, XXII, 367-368.

vie et cela surtout pour se donner le droit de fermer la bouche aux Juifs qui accusaient les chrétiens d'avoir falsifié les Écritures [1].

Attiré à Antioche, au printemps de 379, par des querelles sur l'arianisme qui divisaient particulièrement cette ville et dont toute l'Église d'Orient était encore troublée, il y fut consacré prêtre. Vers 380, toujours désireux, malgré sa cinquantaine, d'apprendre et de voir du nouveau, il vint d'Antioche à Constantinople où l'attirèrent les leçons du célèbre père grec, Grégoire de Nazyanze, auprès duquel il se perfectionna, par des cours privés ou publics, dans l'éloquence, dit-il, et la théologie. Jérôme le nomme plusieurs fois, non sans fierté, son maître dans l'exégèse biblique, et, à de fréquentes reprises, rend témoignage à sa profonde science et à son éloquence naturelle; il lui arrive de l'admirer en enthousiaste [2]. Les détails manquent presque totalement sur le séjour de trois ans que Jérôme fit à Constantinople. Il y connut Grégoire de Nysse [3], mais il n'est nullement question des autres connaissances qu'il dut faire à l'occasion du concile de 381 et de la part qu'il y prit lui-même. Il étudia avec passion les pères grecs, principalement Origène et Eusèbe. De ce dernier il traduisit en latin les tableaux chronologiques contenus dans la seconde partie des Chroniques qu'il continua jusqu'en 378, le tout sous le titre de *Chronica Eusebii s. Canones historiæ universæ Hieronymo interprete* [4]. Le second travail important qu'acheva

[1] Præf, in lib. Is. XXVIII, 774.

[2] « Numquid in illa epistola Gregorium, virum eloquentissimum non potui nominare? Quis apud Latinos par sui est? quo ego magistro glorior et exulto. » Lib. I, c. 13, Adv. Ruf. XXII, 407 ; Ep. 50, c. 1, XXII, 513 ; Comm. Ep. in Eph. 5, 32, XXVI, 535.

[3] De Vir. ill., c. 128, XXIII, 703.

[4] XXVII, 39.

Jérôme à Constantinople est d'ordre exégétique ; c'est une traduction en latin de 14 homélies d'Origène sur Jérémie et tout autant sur Ézéchiel. Il fit enfin, dans un exposé de la vision d'Es. 6, un court traité sur les Séraphins, rangé, dans l'édition Migne, parmi ses lettres[1] et que Jérôme regarde comme un essai[2] ; il y emploie la méthode allégorique. A une époque où Origène était encore pour Jérôme le « premier maître » après les apôtres, il ose pourtant ne pas l'admirer sans réserve et s'opposer à lui ainsi qu'à l'opinion courante que les Séraphins, debout à la droite et à la gauche du trône de Dieu étaient le Fils et le Saint-Esprit[3].

En 381, Jérôme vint à Rome, à la fois entraîné par ses amis les évêques Paulin et Épiphane et invité par le pape Damase, l'un des admirateurs de son érudition et de son talent. On devait tenir à Rome, au sujet des troubles et controverses d'Antioche, un synode[4] qui, cause du retour de Jérôme dans cette ville, fut donc aussi la cause indirecte de la brillante et influente situation qu'il y occupa pendant trois années entières. Sa position tout indépendante et la richesse extraordinaire de ses connaissances théologiques lui acquirent une retentissante considération auprès de tous les chrétiens cultivés de la capitale ; on le déclarait digne du sacerdoce suprême[5]. Lui-même poursuivit avec zèle son activité littéraire. Il publia la traduction de deux homélies d'Origène sur le Cantique des Cantiques. Dans la préface de ce travail, dédié à Damase, il exalte le théologien d'Alexandrie, déclarant que « si, dans ses livres, Origène l'a

[1] Ep. 18, XXII, 361.
[2] Comm. in Is. lib. III, XXIV, 91.
[3] Ep. 18, c. 4, XXII, 363.
[4] Ep. 127, c. 7, XXII, 1091.
[5] Omnium pæne judicio summo sacerdotio decernebar. » Ep. 45, c. 3, XXII, 481.

emporté sur tous les autres, il s'est surpassé lui-même dans le Cantique[1]. » Damase aimait à questionner Jérôme sur des points d'exégèse. Ainsi il lui demanda une explication du mot « Osanna », voulut savoir si, dans la parabole de l'enfant prodigue, le fils aîné représente les Juifs, le cadet les païens ou bien le premier un juste, le second un pécheur. Jérôme eut le bon sens de s'en tenir ici au sens littéral. Suivent une série de questions relatives à la Genèse : 1° Que signifie le passage : « si quelqu'un tuait Caïn, Caïn serait vengé sept fois » (Gen. 4, 15)? 2° Pourquoi Dieu dit-il à Abraham que les fils d'Israël reviendront d'Égypte à la quatrième génération dans Gen. 15, 16 et à la cinquième dans Ex. 13, 18 (d'après les LXX)? 3° Pourquoi Dieu qui, lors de la création, a fait une œuvre bonne, donne-t-il à Noé des prescriptions sur les animaux impurs? 4° Pourquoi Abraham prend-il la circoncision comme signe de sa foi? 5° Pourquoi Isaac, homme juste, fut-il trompé et bénit-il celui de ses fils qu'il ne voulait pas? Jérôme ne répondit qu'à trois de ces questions[2] intéressantes, par une interprétation allégorisante et sans profondeur qui ne peut plus nous satisfaire aujourd'hui. Encore encouragé par Damase, Jérôme entreprit une œuvre qui était d'un grand intérêt pour l'Église d'Occident, la revision de la Vetus Itala, traduction latine de la Bible dont l'état d'altération réclamait une refonte complète à une époque où il existait presque autant de recensions que de copies[3]. Un accord complet ne pouvait se rétablir entre les Églises au sujet des lectures bibliques et un retour à l'emploi de la Bible dans les controverses ne pouvait avoir

[1] Præf. in Homil. Orig. in Cantic. Cant. XXIII, 1117.

[2] Epp. 20, 21 et 36, XXII.

[3] « Si enim latinis exemplaribus fides est adhibenda, respondeant, quibus : tot enim sunt exemplaria pene quot codices. » Præf. in quat. Evang., XXIX, 526.

lieu que si un savant de nom, remontait aux sources et publiait une édition revue et corrigée. Damase qui lui-même ne voulait ni ne pouvait entreprendre un pareil travail, n'aurait trouvé, à cette époque, pour le faire, personne de mieux qualifié, en Occident, que Jérôme qui, non seulement savait couramment le latin et le grec, mais encore était un critique de talent. N'eût été la demande expresse du souverain pontife en personne, Jérôme n'aurait pas consenti peut-être à y acquiescer, car il prévoyait les récriminations et le bruit que susciteraient les additions, corrections ou changements faits à des manuscrits consacrés par une antique autorité[1]. Des plaintes ne tardèrent pas en effet à s'élever; Jérôme traite ses adversaires sans ménagements. Pour arriver à son but il commença par constituer, d'après les plus anciennes versions grecques, un texte qui lui servit de base; puis il se mit à l'œuvre. Dans la préface, déjà citée, adressée à Damase, il déclare n'avoir corrigé le texte, après comparaison entre la version latine et l'original, que si le sens, dans l'original, était tout à fait différent, et ne s'être rattaché aux textes traditionnels qu'avec beaucoup de ménagements. La revision totale était précédée de dix tableaux canoniques, synoptiques, imités d'Eusèbe, et où sont consignés tous les passages, parallèles ou isolés, des Évangiles. Ces tableaux ont dû rendre de grands services à une époque où les textes bibliques n'avaient pas de divisions apparentes. Plusieurs affirmations de notre auteur semblent indiquer qu'il étendit son travail de revision à tous les écrits du Nouveau Testament : « Novum Testamentum græcæ fidei reddidi[2]; » « N. T. græcæ reddidi auctoritati[3]. » Quoi d'impossible que

[1] Præf. in Evang. XXIX, 525.
[2] De Vir. ill., c. 135, XXIII, 717.
[3] Ep. 71, c. 5, XXII, 671.

cette recension de Jérôme soit celle qui subsiste aujourd'hui dans la Vulgate? Jérôme profita encore de son séjour à Rome pour corriger, d'après les Septante, la version défectueuse des psaumes[1]; il s'occupa aussi à comparer la version d'Aquila avec le texte hébreu, ce qui laisse supposer que, déjà alors, Jérôme songeait à sa traduction de l'Ancien Testament d'après l'original.

Tous ces travaux, rapidement connus, attirèrent à leur auteur un grand renom d'érudition, d'éloquence et de piété. Ils eurent de violents détracteurs, mais il se trouva cependant un plus grand nombre encore de juges éclairés qui surent apprécier leur réel mérite. Le psautier et le Nouveau Testament revisés reçurent un favorable accueil dans tout l'Occident, en particulier en Afrique[2]. Tout ce qu'il y avait à Rome de chrétiens distingués et cultivés assaillaient Jérôme des questions exégétiques ou théologiques les plus diverses. Plusieurs femmes désirèrent être instruites par lui, en particulier les nobles chrétiennes qui composaient le fameux cénacle formé à l'instigation de deux solitaires de Nitrie. Leurs noms sont connus : la patricienne Marcella dont la villa était le lieu de rendez-vous de toute l'orthodoxie romaine; sa sœur, Léa, directrice d'un couvent de femmes à Rome; Mélanie, la fille du consul Marcellinus; la noble et austère Paula, ses quatre filles, Eustochium, Blesilla, Paulina, Ruffina et d'autres encore. Dans ces réunions, sans discipline fixe et dont Jérôme devint vite le pivot, on lisait les Écritures, on chantait des psaumes, on conversait sur la situation de l'Église et on lisait la correspondance reçue d'Orient. Bientôt, avec Jérôme, sur les études et travaux duquel ces

[1] Lib. II, adv. Ruf., c. 30, XXIII, 453; Præf. in Lib. psalm. XXIX, 117.

[2] Aug. ad Hier. Ep. 104, c. 6, XXII, 834.

nouvelles préoccupations eurent une énorme influence, la science fit partie des exercices du cénacle. Pour pouvoir lire les originaux, on se mit à l'étude du grec et même de l'hébreu. Marcella devint si versée dans l'exégèse biblique que fréquemment, après le départ de Jérôme de Rome, on venait la consulter[1]. Le christianisme contribuait ainsi à relever la science ; tout en désapprouvant les études profanes, il y ramenait pourtant, malgré lui, les esprits. Plusieurs des lettres que Jérôme adressa à ses nobles élèves, sont de contenu exégétique. Marcella lui demande l'explication des dix noms de Dieu (El, Elohim, Eloah, Cebaoth, Elion, Ascher-Éhieh, Adonaï, Jah, Jehova et Schaddaï). Jérôme y répond brièvement et trop vite[2] ; il est plus complet dans l'interprétation des mots Alleluya, Amen et Maran atta[3]. Nous parlerons encore de quelques-unes de ces lettres, dans un paragraphe subséquent.

Mais, à côté de la passion de tout connaître, se développait aussi chez beaucoup la passion de la solitude. Nous n'avons pas à parler de l'influence prodigieuse que, encore ici, saint Jérôme exerça par sa parole, par sa plume et par son exemple parmi les descendants affaiblis des plus anciennes familles patriciennes de Rome. Ne nous proposant d'étudier Jérôme que comme exégète, nous ne montrerons pas non plus en quoi et comment il fut l'introducteur du monachisme en Occident. Le clergé romain, irrité de ses éloges de l'ascétisme et de ses panégyriques de la vie du désert, lui avait rendu le séjour de la capitale impossible. Le successeur de Damase, le pape Siricius, ne conserva pas à Jérôme toutes les faveurs de son prédécesseur. Et, en août 385, quelques

[1] Epitaph. Marcellæ Ep. 127, c. 7, XXII, 1091.
[2] Ep. 25, XXII, 423.
[3] Ep. 26, XXII, 430.

mois après la mort du pape, son ami († 384), Jérôme s'embarqua pour l'Orient, en compagnie de quelques moines.

II

SAINT JÉROME EN ORIENT, A BETLÉHEM.

Après un court arrêt à Chypre, Jérôme était arrivé à Antioche où le rejoignirent ses deux élèves Paula et Eustochium. Il fit avec elles un long voyage d'instruction en Syrie et en Palestine [1], qui dura l'hiver de 385 et le printemps de 386. Jérôme sut profiter de ce voyage, non seulement en pèlerin et en ascète, mais en homme de lettres et en savant. De temps à autre il se faisait accompagner par des docteurs juifs. Assuré qu'un bon historien doit avoir visité les lieux qu'il décrit [2], observant et interrogeant, il acquit une connaissance fort complète des traditions courantes, de la topographie des principales localités bibliques. Ses notes et renseignements servirent de base à ses travaux postérieurs.

La petite caravane improvisée parcourut encore, après la Terre Sainte, toute l'Égypte où elle arriva par Gath, l'Idumée et le désert de Gosen. A Alexandrie, Jérôme suivit, pendant une trentaine de jours, les leçons de l'illustre Didyme dont il déclare que l'enseignement lui fut d'un grand profit pour ses travaux exégétiques et pour son développement scientifique [3]. D'après son Prol. Comm. in Os., écrit vingt-deux ans plus tard, on voit qu'il décida Didyme à écrire un commentaire sur Osée et un autre sur Zacharie et

[1] Raconté tout au long dans Epitaph. Paulæ, Ep. 108, c. 8-14, XXII, 814.

[2] Præf. in lib. Paralip. juxta LXX, XXIX, 402.

[3] Ep. 50, c. 1 ; XXII, 513 ; Ep. 84, c. 3, id. 745 ; Prol. Comm. Ep. ad Eph. XXVI, 440.

que ces ouvrages lui furent dédiés[1]. Dans la suite, Jérôme crut devoir se défendre du titre de disciple de Didyme, pour échapper à l'accusation d'origéniste portée contre son maître. Après une rapide visite aux moines de Nitrie, le retour se fit par mer, depuis Péluse. Débarqués à Maioma, le port de Gaza, nos pèlerins semblent avoir directement gagné Betléhem dont la position paisible et solitaire les décida à s'y fixer[2]. C'est là, dans sa fameuse grotte, que Jérôme s'adonna avec passion à l'étude. Quelle énergie au travail et quel zèle infatigable pour écrire tous ses traités scientifiques ou moraux, pour entretenir l'énorme correspondance qui nous est restée de cette époque de sa vie, pour lire et analyser la foule d'écrits dont il parle ! Un des soins constants de notre ermite était de conserver et d'accroître sa bibliothèque, très considérable pour l'époque, témoin les nombreuses citations de livres très divers. Dans l'Ép. 70, Jérôme cite les ouvrages de trente-trois pères grecs et de huit latins; ailleurs (Ép. 119, c. 2) il cite des auteurs peu connus : Théodorus Heraclestes, Acacius, etc. ; il avoue qu'entre autres la collection d'Origène lui a coûté fort cher[3].

Jérôme employa ses premiers loisirs à s'assurer, à grands frais[4], une connaissance approfondie de l'hébreu, sous la direction du juif Baranina qui, par crainte de ses coreligionnaires, ne consentait à venir que la nuit[5]. Des études persévérantes rendirent Jérôme capable de traduire les textes bibliques avec beaucoup plus de sûreté et d'indépendance que précédemment. A en croire Rufin, il consacra le meilleur

[1] Prol. Comm. in Os., XXV, 819-820 ; Prol. Comm. in Zach. XXV, 1418.
[2] Ep. 129, c. 4, XXII, 1104.
[3] Ep. 84, c. 3, XXII, 746.
[4] Præf. in lib. Job XXVIII, 1081.
[5] Ep. 84, c. 3, XXII.

de son temps à instruire des moines et des enfants ou à donner des conférences d'exégèse à ses élèves féminines [1]. Et cependant, en moins d'une année parurent quatre commentaires intéressants, mais sans style, des épîtres pauliniennes à Philémon, aux Galates, aux Éphésiens et à Tite. Dans le premier de ces commentaires, Jérôme défend l'absolue authenticité de l'épître à Philémon, incontestée même par Marcion ; il insiste sur ses conclusions et sa valeur au sujet de l'attitude du christianisme vis-à-vis de l'esclavage [2]. Le commentaire de l'épître aux Galates, en trois livres, est un des travaux les plus soignés de notre auteur sur les écrits du N. T. L'affirmation, à propos de Tit. 1, 5 qu'au temps apostolique, le presbytériat et l'épiscopat étaient une seule et même charge, qu'une distinction n'eût lieu qu'après les apôtres, a rendu célèbre le dernier de ces écrits [3]. Elle fut plus tard vivement discutée entre les réformés presbytériens d'un côté, les catholiques romains et les épiscopaux anglais de l'autre. Après ces écrits, assez sommaires, Jérôme s'adonna avec activité à l'étude de l'Ancien Testament. Le premier fruit, œuvre originale, en fut un commentaire sur l'Ecclésiaste [4], élaboré avec soin, directement sur le texte hébreu ; l'arbitraire n'en est pas absent, produit par la distinction continuelle que fait Jérôme entre la « intelligentia spiritualis » et la « historia » ou sens littéral. C'est vers 388 aussi que parut le traité « De Nominibus Hebraïcis » où l'auteur, complétant les traités de Philon et d'Origène sur la même matière, s'efforce de donner l'étymologie de la plupart des

[1] Ep. 112, c. 22, XXII, 931 ; Lib. II adv. Ruf., c. 24, XXIII, 448.
[2] Prol. Comm. in Ep. ad Phil. XXVI, 599-602.
[3] Comm. in Ep. ad Tit. 1, 5, XXVI, 563 ; Ep. 69, c. 3, XXII, 656 ; Ep. 146, c. 1, XXII, 1193.
[4] XXIII, 1009.

noms de l'Ancien et du Nouveau Testament, classés alphabétiquement par livre. L'arbitraire et l'à peu près qui y règnent proviennent beaucoup de l'ignorance où était Jérôme des langues sémitiques et aussi du but d'édification qu'il poursuit souvent jusque dans ses opuscules scientifiques. De plus réelle valeur, dénotant une grande connaissance des localités et une foncière recherche des détails, est le « Liber de situ et nominibus Locorum Hebraïcorum[1], » recueil de tous les noms propres d'hommes et de lieux cités dans la Bible, accompagnés de leur étymologie. Un troisième traité auquel Jérôme semblait tenir tout particulièrement, comme étant une « œuvre nouvelle pour les Grecs et les Latins[2] » c'est son « Liber Quæstionum Hebraïcarum in Genesin[3], » recueil de remarques sur les passages les plus difficiles de la Genèse, pris dans la Vetus Itala que Jérôme corrige presque toujours d'après le texte hébreu. Il y atteste l'infériorité de la traduction des Septante dont il rejette les variantes à de fréquentes reprises, en particulier les âges des patriarches antédiluviens. Ce peu de cas qu'il fait de l'autorité d'une version regardée comme infaillible, sa tentative de la convaincre d'erreur lui attirèrent de nombreuses et de violentes attaques. Jérôme n'hésite pas, dans le traité dont nous parlons, à rejeter la traduction fautive, assez répandue, des premiers mots de la Genèse : « In filio fecit Deus cœlum et terram » concédant pourtant aussitôt après que, suivant le sens, le passage pourrait bien désigner le Christ qui, selon l'Évangile de Jean, est le créateur du ciel et de la terre. — Dans l'année 390, il termina un travail déjà commencé à Rome, la traduction très libre d'un livre de Didyme sur le Saint-Esprit.

[1] XXIII, 859.
[2] Præf. in lib. Nom. Heb. XXIII, 771.
[3] XXIII, 935.

Il était dans le caractère de Jérôme de ne rien laisser en arrière de ce qu'il avait entrepris. La satisfaction, bien légitime qu'il éprouvait, de l'effort victorieux et de l'œuvre achevée le stimulait à l'action, mais souvent aussi elle l'a trompé, l'entraînant trop fréquemment à rester superficiel et à se contenter, en fait de travail, plutôt de la quantité que de la qualité. A côté de son besoin d'activité Jérôme désirait aussi ardemment contribuer à l'instruction d'autrui; il édita, à cet effet, en latin trente-neuf homélies d'Origène sur Luc, puis sept traités, aujourd'hui perdus, sur les psaumes 10-16[1] traduits d'après Origène, ainsi que deux homélies sur le Cantique des Cantiques[2]. Un labeur aussi continu fatigua Jérôme; après quelques semaines d'un repos bien mérité, il se remit à l'œuvre et écrivit la biographie des deux moines, Hilarion et Malchus, petites compositions historiques remplies de vie qu'il déclare devoir être les avant-coureurs d'une histoire générale de l'Église et de ses martyrs depuis les apôtres jusqu'à lui[3]. Que d'aptitudes et quelle intrépidité! Annulant tout le travail fait à Rome pour la revision de la Vetus Itala, Jérôme entreprit encore une revision critique complète de la version latine de l'Ancien Testament. Il prit pour base un exemplaire des Hexaples d'Origène et acheva complètement cette nouvelle recension[4]. Mais son œuvre ne resta pas longtemps entière, car déjà de son vivant, Jérôme en perdit la plus grande partie par la tromperie d'un inconnu[5]. Il n'en reste aujourd'hui que les Psaumes et le livre de Job.

Mais l'œuvre capitale, la plus importante et la plus pré-

[1] De Vir. ill., c. 135.
[2] XXIII, 1117.
[3] Vita Malchi, c. 1, XXIII, 53.
[4] Præf. in lib. Salom. XXVIII, 1243; Apol. adv. Ruf. lib. II, c. 24, XXIII, 448; id. lib. III, c. 25, id. 476; Ep. 71, c. 5, XXX, 671.
[5] Ep. 134, c. 2, fin 1162.

cieuse de Jérôme n'avait pas encore paru; le résultat le plus complet et le plus parfait de ses longues et pénibles études d'hébreu et d'exégèse avait encore à voir le jour. Bien que dissuadé par saint Augustin [1], qui ne reconnut que plus tard l'utilité de cette œuvre, Jérôme, désireux de mettre aux mains des chrétiens une version des Écritures qu'ils pussent, sans crainte d'erreur, opposer aux Juifs qui leur reprochaient sans cesse les divergences des versions latines et grecques avec l'hébreu, entreprit la traduction latine de l'Ancien Testament sur le texte original hébreu. Ce travail, gigantesque pour un seul homme, à une époque où la science théologique était si peu avancée et qui s'ouvre par la traduction des livres de Samuel et des Rois, est précédé de la fameuse préface que la tradition a appelée « Prologus galeatus » parce qu'on y lit ces mots : « Hic prologus Scripturarum quasi galeatum principium omnibus libris, quos de Hebræis vertimus in Latinum, convenire potest... [2] » Jérôme traduisit Job, les Prophètes, puis de nouveau les Psaumes. Il en était là de son œuvre quand il publia la liste de ses travaux dans le catalogue qu'il fit des principaux écrivains ecclésiastiques. C'est un de ses ouvrages les plus précieux; il y jette les fondements de l'histoire de la littérature théologique et de la patristique : tentative nouvelle dans l'Église. Cet essai est inégal dans ses parties. La pauvreté des documents ne retint pas Jérôme dans cette tâche difficile; il y voyait un moyen décisif de réduire au silence les savants païens qui reprochaient aux chrétiens de ne compter dans leurs rangs ni philosophes, ni érudits, ni orateurs dignes d'être cités. Ainsi vit le jour son « Liber de Viris illustribus [3] » où souvent encore il se

[1] Aug. ad Hier. Ep. 104, XXII, 832.
[2] Præf. in lib. Sam. Malachim XXVIII, 555.
[3] XXIII, 601.

laisse entraîner, sans examen, par le bruit populaire, à consigner les traditions sans contrôle ; ainsi, par exemple, l'épiscopat de vingt-cinq ans de saint Pierre à Rome et un voyage de Paul en Espagne. — Jérôme ne perdait pas de vue son principal travail ; empêché par la maladie il ne put terminer la traduction des Proverbes, de l'Ecclésiaste et du Cantique des Cantiques qu'à la fin de 393. Esdras, la Genèse et les Chroniques (en un livre) suivirent de 394-396. Tous les autres livres, à savoir Ex., Lév., Nomb., Deuter, (404), puis Jos., Jug., Ruth, Esth., les apocryphes Tobie, Judith et les adjonctions à Jér., à Dan. et à Esth., parurent jusqu'en 405, de sorte que tout le travail, encore inachevé à la mort de Paula en 404, dura environ quinze années. Jérôme mit surtout ses soins à la traduction des écrits canoniques ; les apocryphes sont traduits trop rapidement. Il ne consacra qu'un jour au livre de Tobie, une nuit à celui de Judith ; en trois jours il acheva de traduire les trois livres de Salomon, c'est-à-dire les Prov., l'Eccl. et le Cantiq. des Cant. Tout en se livrant à cette grande besogne, Jérôme avait encore à s'acquitter de sa vaste correspondance ; dans ses nombreuses lettres, il consigne fréquemment de longs fragments de ses commentaires sur l'Ancien Testament. Son ardeur infatigable au travail lui donnait de supporter et de ne pas redouter les entreprises les plus pénibles et les plus difficiles. Vers 392, il avait résolu de publier une série de commentaires sur les prophètes. Il commença cette énorme œuvre par l'étude irrégulière des 12 petits prophètes et notamment par Nah., Mich., Soph., Agg. et Hab. Ses préfaces, Jérôme les consacra presque en entier à se défendre des poursuites de ses ennemis qui, de nouveau, le traitaient de profanateur et de corrupteur d'une version dictée par le Saint-Esprit, lui reprochaient d'avoir un style sec et

brutal[1], de ne dédier ses écrits qu'à des femmes[2]. Dans sa réponse à ce dernier reproche, Jérôme va jusqu'à citer Sapho, Aspasie, Themista et Cornélie comme des exemples de femmes instruites et admiratrices de la science ; il termine sa préface à Sophonie avec une certaine emphase et assez maladroitement par ces mots : « Mihi tantum sufficiat, Dominum resurgentem primum apparuisse mulieribus, et apostolorum illas fuisse apostolas, ut erubescerent viri non quærere, quem jam fragilior sexus invenerat[3]. » Dans sa dispute avec le fameux Jovinien qui, en qualité de moine apostat, fut plus tard appelé le « Luther de son siècle, » Jérôme exposa des idées sur le mariage dont la rigueur ascétique excita de nouveau contre lui ses ennemis de Rome. Expliquant à sa manière le chapitre 1 Cor. 7, il déclara catégoriquement que « s'il est bien pour l'homme de ne point s'approcher d'une femme, il est donc mal de s'en approcher ; car au bien ne peut être opposé que le mal[4]. » Plus loin il affirme le caractère[4] purement chaste et virginal de l'amour que célèbre le Cantique des Cantiques.

A côté et parallèlement à ses travaux de polémique ou de traduction, Jérôme continuait ses commentaires sur le Nouveau et sur l'Ancien Testament. En 395 environ, parut un Commentaire du livre de Jonas, intéressant en ce que son auteur s'y prononce assez franchement en faveur du péché originel : « ... depravatus est homo propria voluntate, et a pueritia diligenter appositum est ad malum cor ejus[5]. » De

[1] Comm. in Agg. fin XXV, 1416. Præf. lib. III, Comm. in Am. id. 1057-1058 ; Comm. in Mich., lib. I, 1, 1 id. 1154 etc.
[2] Prol. Comm. in Soph. XXV, 1337.
[3] Ibid.
[4] Adv. Jor. lib. I, c. 6, XXIII.
[5] Comm. in Jon. XXV, 1121.

la même époque est le Commentaire sur Abdias; l'auteur n'y est pas toujours réfléchi, faisant des Édomites que menace le prophète tantôt les Juifs, tantôt les hérétiques ennemis de l'Église. Vers 398 il donna une explication de dix visions du prophète Ésaïe, c'est-à-dire des menaces contre Babylone, Moab, Damas, etc., contenues dans Es. 13-23[1]. La même année il publia en quatre livres son commentaire sur l'Évangile de Matthieu, le dernier de ses travaux d'exégèse sur le Nouveau Testament. L'interprétation en est surtout historique ; on y trouve d'intéressantes remarques, mais de fréquents passages sont textuellement copiés d'Origène[2]. L'activité épistolaire de Jérôme ne se ralentit pas dans les dernières années du IVme siècle ; plusieurs de ses lettres sont de vrais petits traités d'exégèse. Dans l'Ép. 53, Jérôme traite de l'importance des connaissances bibliques et de la nécessité d'études préliminaires ; l'Ép. 55 répond à quelques questions d'exégèse ; l'Ép. 59 disserte sur la résurrection et la parousie; dans l'Ép. 57, intitulée : « De optimo genere interpretandi, » Jérôme se défend de l'accusation de faussaire dont une traduction cursive et libre d'une lettre d'Épiphane de Salamine à Jean de Jérusalem et enlevée à Jérôme par un moine peu scrupuleux, était la cause[3]. Il expose à cette occasion ses principes exégétiques ; nous les étudierons en détail plus loin. L'Ép. 64 donne du costume sacerdotal une explication symbolique et allégorique basée sur Ex. 28 et Lév. 21 et 22. A la fin de l'Ép. 65 où il explique en mystique le Ps. 45 qu'il regarde comme messianique, Jérôme laisse prévoir à Principia, la destinataire de la lettre, un commentaire sur le Cantique des Cantiques qui malheu-

[1] Præf. in lib. V Comm. in Is. XXIV, 153.
[2] Zœckler, Hieronymus, Sein Leben und Wirken, Gotha 1865, I, 3.
[3] Ep. 57, c. 2, XXII, 568; Ep. 51, Epiphanii ad Joann. Hierosol. XXII, 517.

rement ne parut jamais; il semblerait par là que Jérôme avait reconnu la proche parenté de ces deux écrits. Dans l'Ép. 74, Jérôme donne une longue interprétation allégorique du jugement de Salomon au sujet des deux mères; dans l'Ép. 78, intitulée «Liber exegeticus» il suit la même méthode pour traiter très longuement des quarante-deux stations des Israélites dans le désert (Nomb. 33). Jérôme entretint aussi une abondante correspondance avec Augustin, principalement à propos de sa traduction sur l'original dont Augustin d'abord ne se montra pas partisan. Celui-ci se plaint de la nouvelle version à cause d'un incident bien connu, survenu dans une église d'Afrique. L'évêque ayant lu dans cette traduction, au passage de Jon. 4, 6, le mot de «edera» pour celui de «cucurbita» auquel on était habitué, un réel tumulte eut lieu et ne cessa que lorsque, après consultation de savants juifs, on eut rendu au mot son ancien sens [1]. Une contestation assez vive s'éleva encore entre Jérôme et Augustin au sujet de l'explication que le premier donnait du passage Gal. 2, 14 où Paul raconte la résistance qu'il opposa à Pierre judaïsant. Jérôme n'y voit qu'une feinte et qu'un mensonge officieux.

Le renom d'érudition et d'orthodoxie de Jérôme lui attirait de partout des demandes d'explications. Même de la Gaule il reçut de deux Goths, Sunia et Fretela, une liste de nombreux passages, différents dans les traductions latine et grecque du Psautier. Jérôme, condamnant la paresseuse indifférence des Grecs et louant l'intérêt d'un peuple barbare pour la vérité hébraïque, s'applique, avec une scrupuleuse persévérance, dans une étude critique étendue et intéressante [2], à justifier sa revision du Psautier latin, déjà très

[1] Ep. 104, c. 4 et 5 Aug. ad. Hier., XXII, 833.
[2] Ep. 106, XXII, 837.

répandue en Occident. — Sa vue avait fini par baisser au point de lui rendre la lecture très difficile. Néanmoins ce fut surtout depuis ce temps qu'il donna d'importantes productions exégétiques. Dans l'Ep. 119, il explique à deux moines les deux textes eschatologiques 1 Cor. 15, 51 et 1 Thess. 4, 16-17. En 406, il termina ses commentaires sur les petits prophètes, en toute hâte, en passant des nuits, écrit-il, et sans prendre grand soin de la forme et du style de ses écrits : les commentaires de Zacharie en trois livres, de Malachie en un livre, d'Osée en trois livres, de Joël en un livre et d'Amos en trois livres[1]. Dans l'interprétation du passage de Joël 1, 6, Jérôme reste assez indécis; mais il semble pencher plutôt contre le littéralisme, en faveur de l'interprétation juive qu'il rapporte et qui faisait désigner, par les quatre noms des sauterelles, les ennemis du peuple de Dieu : le premier, les Assyriens, les Babyloniens et les Chaldéens; le second, les Mèdes et les Perses; le troisième, les Macédoniens, Alexandre et ses successeurs; enfin le dernier, l'empire romain. — Dans la préface à Amos, Jérôme résume tous ses travaux sur les douze petits prophètes; ils durèrent, avec de fréquentes interruptions, quinze à seize années. L'année suivante, en 407, il commenta, assez à la hâte, le livre de Daniel; il se contente en général d'y énumérer, sans critique, les opinions de ses devanciers; il s'étend davantage sur la question des 70 semaines d'années (Dan. 9, 24-27); dans sa préface, il traite de fables et d'additions inauthentiques et apocryphes les histoires de Susanne, de Bel et du Dragon. Ensuite, il resta deux ans (408-410) à élaborer le plus complet et le plus approfondi de ses commentaires, un grand ouvrage, en dix-huit livres, sur Ésaïe[2].

[1] XXV, 1415 ; 1541 ; 947 ; 989.
[2] XXIV, 17.

A côté de longueurs et de quelques maladresses, on y reconnaît le travail d'un exégète d'expérience et de talent. Cette œuvre menée à bien, Jérôme mit à l'étude le livre d'Ézéchiel (il avait résolu de commenter les trois grands prophètes); mais l'occupation de Rome par Alaric le bouleversa, dit-il, à tel point qu'il ne put achever ses quinze livres de commentaires[1] qu'après cinq ans, en 415. Les explications historiques y sont claires, mais dès que Jérôme se lance dans les interprétations difficiles et obscures, il hésite ou se perd. Dans sa description, en particulier, du « temple messianique » (Éz. 40-48) il essaie de toutes les explications possibles pour montrer et trouver un rapport direct entre ce temple et l'Église chrétienne. Restait encore à faire un commentaire sur Jérémie. Ce travail, les infirmités de l'âge (Jérôme avait dépassé les quatre-vingts ans), la controverse pélagienne, sa correspondance et enfin la mort, le laissèrent inachevé, en six livres, des chap. 1-32. L'indépendance critique de ce commentaire le rend supérieur à tous les précédents. — Pour être complet dans cette interminable et étonnante énumération des « Exegetica » de notre auteur, il ne nous reste qu'à mentionner quelques lettres. Une longue épître, écrite en 407 et adressée à une chrétienne de Gaule, Hedibia, répond à douze questions d'ordre exégétique, tirées du Nouveau Testament; une autre semblable est adressée à une nommée Algasia[2]. En 414 Jérôme envoie à Dardanus, officier romain supérieur, une réponse à cette question : Que veut dire, dans l'Ancien Testament, l'expression de « terre promise? » est-ce le pays de Canaan? est-ce « la terre des vivants » dont parle le Ps. 27,13? ou encore, est-ce la terre

[1] XXV, 15.
[2] Ep. 120, XXII, 981 ; Ep. 121, id., 1006.

dont hériteront « ceux qui sont doux » (Matth. 5, 5)? Il se déclare absolument en faveur de cette dernière alternative et regarde l'interprétation littérale comme indigne de vrais chrétiens, ne convenant qu'à ceux dont l'éternelle captivité a pour cause l'effusion du sang et la mort du Christ[1]. Dans l'Ép. 140 enfin, Jérôme interprète le Ps. 90, d'après les Septante.

La controverse pélagienne dans laquelle il ne lui fut pas accordé de dire le dernier mot, remplit et agita la fin de sa vie. Vieillard fatigué de tant de travaux et de luttes, mais encore en possession de toutes ses brillantes et précieuses facultés, la mort le frappa le 30 septembre 420.

[1] Ep. 129, XXII, 1099.

CHAPITRE II

Les principes exégétiques de saint Jérôme.

I

THÉORIE : LE LITTÉRALISME, LA TRADUCTION DU SENS. L'ÉLÉGANCE DANS LA TRADUCTION.

C'est tout particulièrement dans son traité intitulé *De optimo genere interpretandi*[1] et dans plusieurs préfaces de ses traductions que Jérôme consigne ses principes critiques et exégétiques, tantôt généraux, tantôt détaillés. Lui-même nous y renvoie : « Quod autem genus interpretationis in Scripturis sanctis sequendum sit, liber quem scripsi de Optimo genere interpretandi, et omnes Præfatiunculæ divinorum Voluminum... explicant; ad illasque prudentem lectorem remittendum puto[2]. »

Jérôme ne se dissimulait pas les difficultés qui attendent l'interprète dans son œuvre. L'aveu qu'il en fait, prouve à lui seul sa longue expérience en matière d'exégèse : « Il est difficile, dans une traduction, écrit-il, de suivre un auteur pied à pied sans s'en écarter jamais et de faire une traduction qui réponde à l'élégance et à la beauté de l'original; l'auteur n'aura exprimé son idée que par un seul mot choisi et propre; mais comme la langue dans laquelle je traduis ne fournit aucun terme qui ait la même signification et la même

[1] Ep. 57 ad Pammachium XXII, 568.
[2] Ep. 112, c. 20, XXII. 929.

force, il faut que j'use de plusieurs mots pour rendre sa pensée et que je fasse un long détour pour faire peu de chemin. On rencontre des inversions, des sens cachés, des figures diverses; en un mot, chaque langue a son caractère particulier et un certain tour qui lui est propre. Si je traduis mot à mot je suis traité d'absurde, si, par nécessité, il m'arrive de changer quelque chose à l'ordre des phrases ou des mots, je paraîtrai m'être écarté du devoir d'un interprète[1]... » Ces idées sont développées et complétées ailleurs. Dans le traité mentionné, adressé au sénateur Pammaque, Jérôme débute par une vigoureuse défense contre les brutales attaques de ses adversaires; puis il montre qu'il ne suit pas le même mode de procéder dans ses traductions de la littérature profane ou de la Bible : « Car pour moi, dit-il, j'avoue et je déclare hautement que, dans mes traductions grecques, à l'opposé de celles de l'Écriture Sainte qui, jusque dans l'arrangement des mots, renferme quelque mystère, je ne m'applique qu'à bien rendre le sens de l'auteur, sans m'attacher scrupuleusement aux mots[2].» Cette idée, que les paroles bibliques renferment un sens mystérieux, se retrouve assez fréquemment chez notre auteur[3]. En outre, de nombreux passages de ses écrits nous le montrent posant en principe d'exégèse et réclamant qu'on traduise non pas tant les mots que le sens, car « à celui qui discute sur les Saintes Écritures, dit-il, le sens est plus nécessaire que les mots[4].» Il reconnaît que cette méthode est la seule qui puisse fidèle-

[1] Præf. in Chron. Euseb., XXVII, 34.

[2] Ep. 57, c. 5, XXII, 571.

[3] « Apocalypsis Joannis tot habet sacramenta quot verba. Parum dixi pro merito voluminis. Laus omnis inferior est : in verbis singulis multiplices latent sententiæ. » Ep. 53, XXII, 548-549.

[4] De Scripturis Sanctis disputanti non tam necessaria... verbum quam sensus. » Ep. 29, XXII, 436.

ment rendre tout le contenu et les idées d'un texte ; aussi s'efforce-t-il de l'observer : « ...conabor notariorum manu scribere, ut nihil desit in sensibus, cum multum desit in verbis[1]. » « ...hoc tantum probare voluerim, me semper ab adolescentia non verba sed sententias transtulisse[2]. » Il déclare s'en rapporter ici à l'exemple et aux leçons de Cicéron dans ses traductions du Protagoras de Platon, de l'Économique de Xénophon et des discours de Démosthène et d'Eschine. « Quanta, ajoute-t-il, in illis prætermiserit, quanta addiderit, quanta mutaverit, ut proprietates alterius linguæ suis proprietatibus explicaret, non est hujus temporis dicere[3]. » Il s'appuie de l'autorité d'Horace[4], de Térence, de saint Hilaire, des évangélistes et des apôtres[5] et montre que saint Marc en interprétant « talitha koumi, » ne veut, par l'adjonction de « je te le commande, » que mieux faire sentir l'efficacité de la parole du Christ et son pouvoir sur la mort. Il disculpe Matthieu (27, 9) d'avoir attribué à Jérémie un passage de Zacharie et le loue de « ne pas s'être arrêté scrupuleusement aux mots et aux syllabes, mais de s'être uniquement attaché à exprimer le véritable sens des Saintes Écritures. » Jérôme va loin dans sa vénération superstitieuse des écrits sacrés et de leurs auteurs ; après une longue série d'exemples de traductions libres, pris dans les Écritures, il se justifie lui-même de la manière suivante : « Je suis entré dans ces détails, non pas pour faire voir que

[1] Prol. Comm. in Jer. XXIV, 679.

[2] Ep. 57, c. 6, 572.

[3] Ep. 57, c. 5.

[4] Nec verbum verbo curabis reddere, fidus
Interpres... *Art poétiq.* v. 133, 134.

[5] « ...Ubicumque de veteri Instrumento Evangelistæ et Apostoli testimonia protulerunt, diligentius observandum est : non eos verba secutos esse, sed sensum. » Ep. 121, XXII, 1011.

les Évangélistes se sont trompés (car il n'appartient qu'à des impies comme Celse, Porphyre ou Julien d'accuser d'erreur des écrivains sacrés), mais pour confondre l'ignorance de ceux qui me blâment et pour leur prouver qu'il m'est permis d'en user, dans la traduction d'une simple lettre, de la même manière que les apôtres en ont usé (mes censeurs doivent en convenir malgré eux) dans les passages qu'ils citent de l'Écriture Sainte. » Ailleurs, Jérôme déclare que si les Septante ont spontanément, sans pour cela porter préjudice au sens biblique, fait des adjonctions et des suppressions dans une traduction qui a cependant joui d'une grande autorité dans l'Église, quelques mots qu'il aura, lui, « omis dans un ouvrage dicté à la hâte ne sauraient en rien porter atteinte aux usages de l'Église. » Jérôme, nous l'avons vu, se fait fort des interprétations peu rigoureuses des écrivains bibliques, pour justifier les siennes; il accumule des exemples où Marc, Paul et d'autres, au lieu de rendre le mot à mot, se sont contentés de paraphraser les textes et d'en exprimer le sens en d'autres termes. Il en conclut que « les apôtres et les évangélistes, en expliquant les Écritures, s'attachent au sens, non aux paroles, et que, sans se mettre en peine des termes et de l'arrangement des mots, ils ne songeaient qu'à se faire comprendre et à bien exprimer leur pensée[1]. » Il consent à reconnaître pourtant des erreurs chez les apôtres, chez Paul en particulier, mais le plus souvent il se refuse à toute correction et en orthodoxe strict il s'exprime ainsi : « Quidquid enim in Veteri legimus Testamento, hoc idem in Evangelio reperimus et quod in Evangelio fuerit lectitatum, hoc ex Veteris Testamenti auctoritate deducitur; nihil in eis dissonum, nihil diversum[2]. »

[1] Ep. 57, c. 7, 573.
[2] Ep. 18, c. 7, XXII, 366.

On ne s'étonnera pas, après ce qui précède, de rencontrer en Jérôme un adversaire du littéralisme en traduction. Il a le bon sens d'affirmer que pour un traducteur il est impossible de s'en tenir strictement au mot à mot, qu'il y a toujours quelque modification, si petite soit-elle, à faire au texte original ; il engage ceux qui seraient tentés de ne pas le croire à essayer de traduire Homère sans rien ôter à la grâce de son langage. « Quod si cui non videtur linguæ gratiam interpretatione mutari, Homerum ad verbum exponat latinum. Plus aliquid dicam, eumdem in sua lingua prosæ verbis interpretetur, videbit ordinem ridiculum et poëtam eloquentissimum vix loquentem [1]. » Notre auteur remarque que l'exactitude dans une traduction ne consiste pas à reproduire le nombre des mots ; s'attacher à rendre chaque terme, chaque particule ne peut que nuire à la clarté. « Non debemus sic verbum de verbo exprimere, ut, dum syllabas sequimur, perdamus intelligentiam [2]. » Il loue Symmaque pour sa traduction : « Symmachum non solere verborum κακοζηλίαν, sed intelligentiæ ordinem sequi [3]. » Mais il reproche à Aquila qu'il traite de « Juif prosélyte et d'interprète vétilleux [4], » de mettre de l'affectation à traduire mot par mot, syllabe par syllabe, même lettre par lettre, « intente verbum de verbo exprimere [5]. » Ailleurs il sait pourtant rendre hommage au zèle de cet écrivain dont il avait blâmé l'excès de littéralisme : « .....Aquila... verborum Hebræorum diligentissimus explicator est [6]. » « Aquila... non contentiosius, ut

[1] Chron. Euseb. interp. XXVII, 36-37.
[2] Ep. 106, c. 29 ad Sunniam et Fretelam, XXII, 847.
[3] Comm. in Amos 3, 11, XXV, 1019.
[4] « Proselytus et contentiosus interpres, qui non solum verba, sed et etymologias quoque verborum transferre conatus est. » Ep. 57, c. 11. 577-578.
[5] Chron. Euseb. interp. XXVII, 35.
[6] Ep. 28., c. 2, XXII, 433.

quidam putant, sed studiosius verbum interpretatur ad verbum[1]. » « ..... Aquila diligens et curiosus interpres[2].... » — Dans différents passages, Jérôme répète l'affirmation et reconnaît que chaque langue a ses nuances propres dans les termes, qu'elle contient des idiotismes intraduisibles littéralement[3].

Jérôme, on le voit, était très au courant de sa tâche d'exégète. Il nous reste à parler enfin d'une règle que Jérôme n'oublie pas d'imposer au traducteur, l'élégance de la traduction et le style à y conserver ; certain qu'un style lourd est souvent obscur, il veut que l'interprète traduise « latine » et non seulement « in latinam linguam[4] ; » il tient aussi à l'euphonie d'une traduction : « dum interpretationis κακοζηλίαν sequimur, omnem decorem translationis amittimus, et hanc esse regulam boni interpretis, ut ἰδιώματα linguæ alterius suæ linguæ exprimat proprietate[5]. » Lui-même déclare s'y tenir : « Et nos hoc sequimur, ut ubi nulla est de sensu mutatio Latini sermonis elegantiam conservemus. » Plus loin encore : « Eadem igitur interpretandi sequenda est regula, quam sæpe diximus, ut ubi non sit damnum in sensu linguæ in quam transferimus εὐφωνία et proprietates conservetur[6]. » Depuis sa jeunesse Jérôme avait étudié les écrivains

[1] Ep. 36, c. 12, 457.
[2] Comm. in Os., 2, 18, XXX, 839.
[3] « Non debemus impolita nos verborum interpretatione torquere, cum damnum non sit in sensibus, quia unaquæque lingua... suis proprietatibus loquitur. » Ep. 106, c. 30, 847.
« Quanta enim apud Græcos bene dicuntur, quæ, si ad verbum transferamus, in Latino non resonant : et a regione, quæ apud nos placent, si vertantur juxta ordinem, apud illos displicebunt. » Ep. 57, c. 11, 578.— « Proprietatem græcam Latinus sermo non explicat. » Comm. in Ep. ad Philem. 20, XXVI, 615.
[4] De Situ et nominibus, præf. XXIII, 860.
[5] Ep. 106, c. 3, 839.
[6] Ep. 106, c. 54, XXII, 856 ; ibid. 857.

latins et grecs; aussi est-il excellent juge et maître quand il parle d'élégance en matière littéraire. Il montre quelque part le dépit que lui causait la difficulté de rendre en latin un texte hébreu. « Sed ommem sermonis elegantiam, et Latini eloquii venustatem, stridor lectionis Hebraïcæ sordidavit[1]. »

Des pages qui précèdent on peut tirer cette règle fondamentale d'exégèse que Jérôme se traça, c'est que, dans une traduction, il est urgent avant tout que l'idée centrale et l'intention du texte original soit exprimée le plus scrupuleusement possible, aux dépens même, si c'est inévitable, des exigences du langage — principes larges et indépendants qui dénotent chez leur auteur une sage intelligence de l'exégèse sérieuse et un grand désir d'atteindre la vérité.

II

PRATIQUE : VOCABULAIRE ET LANGUE DE SAINT JÉRÔME, D'APRÈS SA TRADUCTION DU LIVRE DE DANIEL [2].

Nous allons rechercher, au moyen d'exemples, en quelle mesure Jérôme s'est tenu à ses principes exégétiques généraux que nous avons essayé de trouver et d'exposer dans l'article précédent. Nous devrons reconnaître que presque toujours Jérôme s'applique à rendre avec exactitude le texte original, s'attachant à exprimer, dans sa traduction, plutôt les idées que les mots. Tout en se préoccupant de ne rien laisser de côté du contenu du texte, il ne néglige pas de soumettre ses traductions aux règles du style latin. Les fréquentes paraphrases que l'on lit dans ses commentaires sont en général intéressantes, souvent longues. Ici et là Jérôme ne

[1] Comm. in Ep. ad Gal. III, XXVI, 399.
[2] XXVIII, 1293 ; Comm. in Dan. XXV, 491.

fait qu'y citer les travaux de ses prédécesseurs ;quelquefois il reproduit dans sa traduction non seulement les expressions, mais des parties entières de l'ancienne version latine. L'infériorité de la traduction du livre de Daniel chez les Septante, rend l'œuvre de Jérôme d'autant plus intéressante qu'elle est originale. Nous ne la rapprocherons pas de la version des Septante, ni de celle de Théodocion dont quelques fragments sont directement traduits, mais seulement du texte hébreu. Nous entrons, sans plus, dans notre sujet.

Jérôme ne traduit pas toujours les mêmes termes de la même manière. Ainsi il rend différemment certaines particules très employées. Le plus souvent il traduit la copule ו par « et » ou « que, » ailleurs encore par : ergo 1, 6 ; enim 2, 11 ; itaque 3, 2 ; autem 4, 20 ; igitur 4,31 ; nam et 5, 11 ; porro 5, 16 ; sed et 5, 21 ; quoque 5, 22 ; sed 5, 23 ; insuper et 6, 18 ; ut 2, 18. — L'adverbe chaldéen אדין est rendu par : tunc 2, 19, 25, 48 ; 3, 24 ; 4, 16 ; 5, 6 ; 6, 6 ; unde 6, 4 ; ergo 6, 5, 11 ; et 2, 17, 6, 18. — באדין : tunc 2, 14, 35, 46 ; 3, 3, 13, 19, 26 a, 30 ; 4, 3; 5, 3, 29 ; 6, 13, 16, 19, 23, 25 ; et 3, 21 ; 6, 12 ; autem 6, 15 ; idcirco 5, 24; statimque 3, 26 b. Jérôme varie aussi son vocabulaire dans la traduction des noms, des adjectifs ou des verbes. Exemples : מנדעי עלי יתוב, sensus meus redditus est mihi, 4, 31 ; sensus meus reversus est ad me 4, 33. — שׂום טעם על, contempserunt decretum tuum 3, 12 ; non curavit de lege tua 6, 13. — כפה (inf. pael) ligatis pedibus 3, 20 ; vinciri 3, 21 ; colligari 3, 23 ; compediri 3, 24. — שׁליט, potens 2, 10 ; ...potestatem haberet 5, 21, 29 ; ...qui (a rege) potestatem acceperat 2, 15 ; dominatur 4, 14 ; potestas 4, 22 ; dominetur 4, 23 ; ...potestatem (esse cœlestem..) 4, 29. — שׁבק, sinere 4, 12 ; dimittere 4, 20 ; relinquere 4, 23. -- החוא פשׁרא, interpretationem indicare 2, 4, 6 b,

7; conjecturam narrare 2, 6 a; interpretanionem loqui 2, 9; solutionem indicare 2, 16; solutionem narrare 5, 12; sensum (sermonis) edicere 5, 15. — בהתבהלה, festinus 2,25; 6, 19; propere 3, 24.

Ces exemples, pris au hasard, suffiront à montrer que Jérôme s'appliquait (pas toujours heureusement ou avec raison, il est vrai) à varier les termes de sa traduction. Ici et là, il prend sur lui, pour éclairer le sens, d'ajouter un mot ou de le retrancher. Ainsi il ajoute : constituta dans 2, 22; ita dans 2, 24; argenteum dans 2, 39; confestim dans 3, 13 et 3, 21; alligetur dans 4, 12; sit dans 4, 16; universæ dans 4, 19; id est 4, 23; apud eum 4, 32; quasi 5, 5; itaque, puis habebit 5, 7; inquam 5, 11; hoc est 5, 12; habebis 5, 16; circumdata est 5, 29; id est 6, 10; ipse 6, 27; quasi 7, 6; quas videram 7, 7; complebitur 8, 17; suum 8, 19 : hærebat 10, 9; omnibus 10, 21; altera 12,5; stabat 12, 6 et d'autres encore. Plusieurs de ces additions ont été faites par des éditeurs postérieurs [1]; il ne semble pas admissible qu'elles aient réellement existé dans l'exemplaire du texte hébreu dont se servait Jérôme. — D'autre part, notre auteur omet certains mots dans sa traduction. Ainsi dans 3, 9 il traduit ענו ואמרין par dixeruntque; dans 3, 24 ענה ואמר par et ait; il procède de même dans 3, 26 et dans 6, 20, ne tenant pas compte de ענה ; לא ראו את־המראה encore, dans 10, 7 n'est traduit que par non viderunt; dans 7, 2 il omet le nom de Daniel, etc.

Citons maintenant, pris parmi les plus frappants, quelques passages que Jérôme n'a pas traduits mot à mot. « Quo audito rex in furore et in ira magna præcepit, ut perirent » 2, 12 pour : « Là-dessus le roi se mit en colère, et s'irrita vio-

[1] G. Hoberg, De Sancti Hieronymi ratione interpretandi Bonn 1889, II, 5.

lemment. Il ordonna qu'on fit périr... » (Version Segond). — « arborem ...sublimen atque robustam » 4, 17 pour « arbre ...grand et fort » (4, 20). — « Hæc est interpretatio sententiæ Altissimi » 4, 21 ; le texte a deux sujets « l'explication... et le décret. » — « ... et ad honorem regni mei decoremque perveni et figura mea reversa est ad me » 4, 33 est librement traduit pour « l'honneur de mon pouvoir royal, ma majesté et ma splendeur me revint[1] » (4,36). — Jérôme affirme la disparition du temple de Jérusalem au temps de l'auteur du livre, en ajoutant «fuit» dans le passage «de templo quod fuit in Jerusalem » 5, 2 ; plus loin, de même « fuerat » 5, 3. — L'addition de « quasi » fait mieux comprendre la scène de la main qui écrit sur la muraille : « apparuerunt digiti quasi hominis scribentis. » 5, 5. — « Et somnium scribens brevi sermone comprehendit summatimque perstringens ait... » 7, 1, 2 a, pour « Ensuite il écrivit le songe, et raconta les principales choses. Daniel commença et dit :... » (Vers. Segond). — « Tres ordines erant in ore ejus, et in dentibus ejus » 7, 5. Jérôme voit dans les mots obscurs et si discutés de תלת עלעין les trois royaumes des Babyloniens, des Médes et des Perses, réduits plus tard en un seul ; il les traduit, au lieu de « côtes » par « tres ordines, sive versus[2]. » — Dans « Fluvius igneus rapidusque egrediebatur » 7, 10 l'adjectif « rapidus » traduit le verbe נגד. — De « fortitudinem cœli » 8, 10 (litt. « l'armée des cieux ») Jérôme dit dans son commentaire : « ...id est filios Israël. » — « ...emarcui nec habui quidquam virium » 10,8 ; « et nihil in me remansit virium » 10, 16. — Jérôme explique exactement dans le commentaire, le terme « facere ami-

[1] Cours d'exégèse de M. Ed. Montet.
[2] Comm. in Dan. XXV, 529.

citiam » 11, 6 (litt. « accomplir l'unité ») : « ...et filia Austri regis, hoc est Ptolemæi (Ptol. II Philad.), veniet ad regem Aquilonis, id est ad Antiochum (Ant. II), ut inter patrem ac virum jungat amicitias. » Quelquefois Jérôme insère des paraphrases entières dans le texte [1], ou bien pour réaliser ses hypothèses, y fait des changements [2].

La langue hébraïque est simple et sans rhétorique. Cette simplicité Jérôme s'ingénie à la maintenir dans sa traduction ; il lui arrive de traduire littéralement son texte [3], tout en ayant le talent de composer sa version en général avec élégance et dans une forme bien latine. Les pages les plus prolixes et les plus fades, par raison de l'accumulation des images et des allégories, sortent toujours pourtant de la plume du maître d'un style soigneusement formé à l'école de Cicéron. Pour donner une tournure latine à sa traduction Jérôme ajoute fréquemment au texte la conjonction « cum » suivie du subjonctif. Ainsi : « Cumque eis locutus fuisset, » 1, 19 ; « cum ergo rem indicasset, » 2, 15 ; « cumque appropinquasset, » 8, 4 (trad. insuffisante pour « je le vis qui s'approchait ») ; « cumque eum misisset in terra... » 8, 7 ; « cumque surrexissem, » 8, 27 ; « cum ego egrederer, » 10, 20. — Parfois Jérôme supprime une conjonction aux dépens de l'exactitude, et unit deux propositions par l'emploi du participe et de l'ablatif absolu. Exemples : « completis itaque diebus, » 1, 18, pour « à la fin des jours fixés ; » « scientes, » 2, 8, pour « parce que vous voyez ; » « ingressus rogavit, » 2, 16, pour « Et Daniel se rendit (vers le roi) et le pria... ; » « si quis autem non prostratus

[1] V. Jos. 2 15, XXVIII, 471 ; Ruth, 4, 6, id. 547, etc.
[2] V. Juges 3, 22, XXVIII, 512, 5, 2 ; id. 514 ; 15, 7 ; id. 530, etc.
[3] A propos de Dan., 10, 5, il dit dans son Comm. 554 : « nos juxta Hebraïcam veritatem vertimus... »

adoraverit, » 3, 6, pour « celui qui ne tombera pas et ne se prosternera pas...; » id. 3, 7 et 3, 8; « vincti... missi sunt, » 3, 21, pour « on attacha... et on jeta; » « Tum jubente rege indutus est, » 5, 29, pour « Alors Belschaçar ordonna et ils revêtirent...; » « Jubente autem rege adducti sunt, » 6, 24, pour « alors le roi ordonna qu'ils fussent amenés; » à de fréquentes reprises on trouve « loquens... ait, » comme dans 2, 47, pour « ..... prit la parole et dit, » etc. — Assez souvent enfin, Jérôme rend, par des adjectifs, des substantifs à l'état construit. Ainsi : « Et viris fortissimis, » 3, 20, pour « guerrier de force; » « cornu insigne, » 8, 5, pour « une corne d'apparence; » « cornu unum modicum, » 8, 9, pour « une corne de petitesse; » « terra inclyta, » 11, 16, « pour un pays de splendeur, » etc.[1]

Ces remarques et exemples nous font connaître en Jérôme un exégète de talent et digne en tous points de mettre à exécution sa grande œuvre de traducteur de la Bible. Soucieux de conserver aux écrits bibliques le fond et la forme, il avait comme but cependant « de forger une œuvre nouvelle de l'ancienne, » « ..... novum opus ex veteri opere cudere[2]. » Les fragments conservés de la Vetus Itala sont malheureusement trop insignifiants ou douteux pour qu'il soit possible de bien définir ce qui, dans l'œuvre de Jérôme, était nouveau et ce qui était emprunté[3].

Nous avons vu que, dans beaucoup de cas, Jérôme a fidèlement suivi la régle qu'il s'était faite de n'être pas trop littéral; sa méthode est généralement indépendante, sage et

[1] Hoberg, Op. cit. II, 7.
[2] Præf. in Paralip. XXVIII, 1324.
[3] Hoberg, op. cit. II, 8.

libérale[1] ; c'est ce qui a contribué à donner à sa traduction ce charme et cette élégance, à son style, ce certain cachet classique[2] qui en font presque excuser les incorrections de détail, telles que omissions de mots, paraphrases, changements, etc. Mais, parfois aussi, Jérôme s'est écarté de ce principe et s'est laissé aller à une expression par trop littérale, soit que son hésitation l'ait décidé à suivre Aquila, soit qu'une pensée superstitieuse l'ait retenu de faire des changements trop grands. Presque toujours pourtant il chercha à rendre avec fidélité l'expression de l'écrivain sacré et s'efforça de conserver au texte la fraîcheur et la saveur de la langue biblique.

[1] « Hæc autem translatio (libri Job) nullum de veteribus sequitur interpretem ; sed ex ipso Hebraïcoque Arabicoque sermone et interdum Syro nunc verba, nunc sensus, nunc simul utrumque resonabit. » Præf. in lib. Job XXVIII, 1081.

[2] Jean Leclerc prouve, par d'intéressantes comparaisons, que Jérôme avait fait de Cicéron son écrivain favori et son maître. Quæstiones Hieronymianæ, p. 233 et suiv., p. 249 et suiv.

CHAPITRE III

Saint Jérôme jugé d'après ses écrits.

I

HÉBRAÏSANT.

Entre toutes les branches de la théologie, la préférence de Jérôme se porta sur l'hébreu. Les Juifs se moquaient de ceux qui prétendaient commenter leurs livres sans connaître leur langue. Jérôme voulut pouvoir les réduire au silence et, solitaire dans sa grotte de Betléhem, il entreprit et mena à bien la traduction de l'Ancien Testament sur le texte hébreu. Les lacunes dont souffrit sa culture philologique hébraïque sont frappantes au courant de l'œuvre. Ses connaissances sur ce point semblent fréquemment manquer de méthode, de sûreté et d'une base grammaticale suffisante. Il lui arrive d'expliquer différemment le même mot ou de négliger les plus simples règles de la grammaire ; d'où résultent des hésitations et toujours une certaine dépendance des anciennes versions grecques dans les Hexaples ou des savants Juifs, auxquels il arrivait aussi d'enseigner des erreurs. Jean Leclerc, dans son ouvrage, déjà cité, qui est le plus complet et le plus approfondi que nous ayons lu sur la question, donne plusieurs exemples de fautes que Jérôme doit aux rabbins de Lydda ou de Tibériade, qu'il consultait : Hab. 3,5 רשף traduit par « diabolus » au lieu de « peste ; » Gen. 2,8 מקדם par « ab exordio » au lieu de « de l'Orient ; »

Jos. 14, 15 Adam pour homo (De situ et nom. loc. heb.); etc.[1] Jérôme s'instruisait surtout par la lecture. Pourquoi, dans un temps où personne ne songeait à l'étude méthodique d'une langue étrangère, Jérôme aurait-il songé à se composer un dictionnaire et une grammaire? On ne peut pas être trop sévère envers ses fréquentes hésitations de lecture ou d'orthographe, puisque de son temps, les voyelles ne se notaient qu'au moyen des « matres lectionis » (א = a, י = i, ו = ou). « Nec refert, utrum Salem, an Salim nominetur, cum vocalibus in medio litteris perraro utantur Hebræi, et pro voluntate lectorum, ac varietate, regionem eadem verba diversis sonis atque accentibus proferantur[2]. » Jérôme ne distingue pas toujours le שׁ du שׂ, il confond aussi entre elles les gutturales א, ה, ח, ע. Par superstition ou par une admiration exagérée, il va jusqu'à proclamer l'hébreu la mère de toutes les langues et à en donner, comme preuve à l'appui, certaines expressions, comme נוגים et עלמה par exemple, identiques, selon lui, aux mots latins « nugæ » et « alma[3]. » « Initium oris et communis eloquii... Hebræam linguam, qua Vetus Testamentum scriptum est, universa antiquitas tradidit. Postquam vero in fabricatione turris per offensam Dei linguarum diversitas attributa est, tunc sermonis varietas in omnes dispersa est nationes[4]. » Ailleurs, il trouve dans les écrits poétiques, des hexamètres, des tétramètres, etc. Il est même, à ce sujet, très affirmatif. Après avoir déclaré positivement, dans sa préface

[1] J. Leclerc, op. cit. VI, 172.

[2] Ep. 73, c. 8, XXII, 680-681. Comm. in Abac. 3, 5, XXV, 1314, où Jérôme hésite, pour la racine דבר entre les sens de « verbum, mortem ou pestem » ; « Pro eo quod nos transtulimus mortem, in Hebræo tres litteræ positæ sunt, daleth, beth, res, absque ulla vocali... »

[3] « ...ut possumus nosse linguam Hebraïcam omnium linguarum esse matricem. » Comm. in Soph. 3, XXV; Comm. in Is. 7, 14.

[4] Ep. 18, c. 6, 365.

à Job, que tout le livre, sauf le prologue et l'épilogue, est écrit en hexamètres, il ajoute : « Quod si cui videtur incredulum, metra scilicet esse apud Hebræos et in morem nostri Flacci, Græcique Pindari et Alcæi et Sappho vel psalterium, vel lamentationes Jeremiæ, vel omnia ferme Scripturam cantica comprehendi, legat Philonem, Josephum, Origenem, Cæsariensem Eusebium et eorum testimonio me verum dicere comprobabit. » Ailleurs encore : « Verum debes scire in prioribus Psalmis, singulis litteris singulos versiculos, qui trimetro iambico constant, esse subnexos. Inferiores vero tetrametro iambico constare, sicuti et Deuteronomii Canticum scriptum est... Habes in Lamentationibus Jeremiæ quatuor Alphabeta, e quibus duo prima quasi saphico metro scripta sunt... Tertium vero Alphabetum trimetro scriptum est[1]... » Voilà de bien grossières erreurs pour un hébraïsant ! Il ne faut pas oublier qu'il était un Occidental et que l'épître dont est tiré le passage cité et qu'il eût peut-être désavoué plus tard, ne date que de 386, époque à laquelle Jérôme était encore très peu avancé dans ses études de l'hébreu. Il est à regretter encore que Jérôme ait ignoré les langues sémitiques, sœurs de l'hébreu, si indispensables en étymologie. Il n'arriva jamais à posséder complètement le chaldéen qu'il apprit pour traduire les livres de Daniel et de Tobie[2]. Et puisque nous en sommes à parler des desiderata de la science hébraïque de Jérôme, citons quelques-unes des extravagantes étymologies qui se rencontrent dans ses écrits. Elles sont nombreuses dans le « Liber de Nominibus Hebraïcis[3], » traité qui, à l'époque où il fut écrit, pouvait pas-

[1] Ep. 30, c. 3, 442-443.

[2] « Usque ad præsentem diem magis possum sermonem chaldaïcum legere et intelligere, quam resonare. » Præf. in Dan.

[3] XXIII, 771.

ser aux yeux même des savants Juifs pour une œuvre d'un réel mérite, mais qui, à la clarté de la science moderne, étale une quantité de fautes, relevées déjà en 1709 par Jean Leclerc. Voici quelques-unes de ces étymologies : Abel, luctus, sive vanitas, vel vapor, aut miserabilis ; Rachel, ovis, vel videns principium, aut visio sceleris, sive videns deum. En cas d'hésitation Jérôme énumère tous les sens possibles et impossibles, même contradictoires : Abraham, pater videns populum, et patris videntis multitudinem ; Anacim, humilitas vana, sive humiles vanos, vel humiles consurgentes, aut responsio vana, aut monile colli ; Seth, positus aut ponens, vel posuit, aut poculum, sive germen, aut resurrectio. Dans le Nouveau Testament Jérôme ne craint pas de faire dériver de l'hébreu des noms grecs et latins : « Felicem, ruinam facturæ, sive timorem ejus ; lippus, os lampadarum ; Petrus, cognoscens, sive dissolvens, etc. Le nom du Jourdain viendrait de יאר, rivus et de Dan (Quæst. in Genes.) ; Ésaü, facta (Comm. in Ez. 25, 12 ; id. in Amos 2, 9) ; Schenir, deus vigilarum (Comm. in Ez. 27, 3) ; Ramoth, visio mortis (ibid., 16) ; Zorobabel, iste magister de Babylone, etc., etc. Dans son commentaire de l'épître à Philémon enfin, Jérôme donne des étymologies qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer en fait de licence exégétique : « Interpretatur autem secundum Judæos Paulus, admirabilis. Timotheus, beneficus. Philemon, mire donatus, sive os panis, ab ore, non ab osse. Apphia, continens, aut libertas. Archippus, longitudo operis. Onesimus, respondens. Epaphras, frugifer et videns, sive succrescens. Marcus, sublimis mandato. Aristarchus, mons operis amplioris. Demas, silens. Lucas, ipse consurgens[1]. » Jérôme lui-même a souvent con-

[1] Comm. in Ep. ad Philem. 25, XXVI, 618.

science du peu de valeur de ces jeux d'étymologie. Ces derniers, si étranges chez un homme qui savait couramment le grec et fort bien l'hébreu, peuvent trouver une explication et aussi une excuse naturelle, d'un côté dans l'inexpérience relative où était Jérôme des règles grammaticales, ce qui laissait libre carrière à l'arbitraire, de l'autre dans le goût, introduit par Origène et général chez presque tous les pères de l'Église de l'époque et chez Jérôme en particulier, pour une allégorie destinée à édifier; les traditions, les fables ou les idées personnelles les plus fantaisistes, tout était accepté comme explication; il suffisait de donner à un mot ou à un passage incompris, un sens capable d'édifier[1]. Jérôme ne doit donc pas, pour être jugé comme hébraïsant, être déplacé de son siècle; ses fautes et ses faiblesses devaient probablement échapper à ses contemporains, peut-être même faire l'objet de leur admiration. Richard Simon, jugeant le « De nom. hebr., » dit vrai, mais est trop sévère quand il déclare que « si quelqu'un s'avisoit aujourd'hui de donner au Public un semblable ouvrage, il se feroit siffler de tout le monde[2]. » Scaliger aussi, dans sa préface à la traduction de la Chronique d'Eusèbe, nous paraît trop dur envers notre auteur : « Sane, si quis hodie ita, ut fecit Hieronymus, Græca verteret, non dico ab alienis, sed ut Actæon, a suis canibus mordicus disciperetur. » Jean Leclerc enfin laisse encore un trop libre cours, pensons-nous, à son désir de réfuter et de détruire, quand il prétend que toute la science hébraïque de Jérôme ne provenait absolument que de ce qu'il connaissait des Hexaples et de quelques réminiscences des leçons de ses maîtres Juifs[3].

[1] Zœckler, Hieronymus sein Leben und Wirken, Gotha 1865, II, 1.
[2] Lettres choisies, I, p. 310.
[3] Quæst. Hebr. IV, p. 93.

Toutes les incorrections et les fautes citées plus haut ne sont en somme qu'une ombre dans l'ensemble des services que notre auteur a rendu à la science exégétique. Jérôme avait fini par se familiariser tout à fait avec l'hébreu et par acquérir une grande habileté à le manier; la connaissance qu'il avait de cette langue, quoique en quelque mesure sans méthode et incomplète, n'était pas toute superficielle; le récit pittoresque et sans prétention que fait Jérôme de la mise à jour de sa traduction du livre de Tobie en est une preuve certaine : « Et quia vicina est Chaldæorum lingua sermoni Hebraïco : utriusque linguæ peritissimum loquacem reperiens, unius diei laborem arripui : et quidquid mihi ille Hebraïcis verbis expressit hoc ego, accito notario, sermonibus latinis exposui [1]. » Il nous semble bien difficile d'admettre, avec Jean Leclerc, que Jérôme n'ait possédé de l'hébreu que des connaissances d'emprunt, puisqu'il était capable, on vient de le voir, d'en traduire des passages sous dictée et que lui-même enseignait cette langue avec fruit [2]. Les grands monuments de son œuvre de traducteur et de commentateur sont la preuve la plus éclatante de sa science hébraïque. Ils nous montrent en lui un hébraïsant de talent et instruit, l'emportant de beaucoup sur Origène ou sur Épiphane [3], les seuls pères de l'antiquité dont on sait, à côté de lui, qu'ils connurent l'hébreu. Malgré ses inégalités et ses faiblesses, Jérôme était le premier hébraïsant et aussi le savant de son temps le plus capable d'entreprendre et de mener à bien, en moins de quinze années, au milieu des préoccupations que l'on sait, une nouvelle version de la Bible.

[1] Præf. in lib. Tob. XXIX, 25-26.
[2] Ep. 39, c. 1, XXII, 466 ; Ep. 108, c. 26, XXII, 902.
[3] Apolog. adv. Ruf. II, 22, XXIII, 446.

II

TRADUCTEUR.

Le premier mérite de Jérôme comme traducteur, c'est la hardiesse et la résolution avec laquelle il s'est séparé de l'opinion publique, qui faisait de la version des Septante une autorité absolue en matière biblique et la déclarait dictée par le Saint-Esprit. Les nombreux passages de ses écrits où il oppose aux Septante le texte hébreu comme « veritas hebraïca, » et où il traite de « homines perversissimi [1] » et d'insensés admirateurs de l'antiquité les défenseurs des leçons grecques courantes ou de la Vetus Itala, montrent clairement combien il était persuadé de l'infériorité et de l'incorrection de ces versions. « Ego enim non tam vetera abolere conatus sum, quæ linguæ meæ hominibus emendata de græco in latinum transtuli, quam ea testimonia quæ a Judæis prætermissa sunt vel corrupta, proferre in medium; ut scirent nostri quid Hebraïca veritas contineret [2]. » Et il est franc à ce sujet; il va même jusqu'à mettre en doute la fameuse tradition d'Aristée, rapportée par Justin, Irénée, Clément, Cyrille de Jérusalem et Augustin, au sujet de l'origine de la traduction d'Alexandrie. En adversaire de l'inspiration de cette version, il rejette du moins la fable qui veut que les soixante-dix traducteurs aient été enfermés dans soixante-dix cellules par Ptolémée; il préfère les faire travailler en commun dans une basilique; il regarde comme probable qu'ils n'aient traduit que le Pentateuque, que, par conséquent, les livres prophétiques et les hagiographes n'aient été traduits que plus

[1] Præf. in Psalter. XXVIII, 1126.
[2] Ep. 112, c. 20, XXII, 928.

tard par des savants inconnus. « Et nescio quis primus auctor septuaginta cellulas Alexandriæ mendacio suo exstruxerit, quibus divisi eadem scriptitarent, cum Aristeas ejusdem Ptolemaei ὑπερασπιστὴς, et multo post tempore Josephus, nihil tale retulerint : sed in una basilica congregatos, contulisse scribant, non prophetasse. Aliud est enim vatem, aliud esse interpretem. Ibi Spiritus ventura prædicit : hic eruditio et verborum copia, ea quæ intelligit transfert[1]. » « Interpretatio septuaginta (si tamen septuaginta est ; Josephus enim scribit, et Hebræi tradunt, quinque tantum libri legis Moysi ab eis translatos, et Ptolemæo regi traditos) tantum discordat in præsenti loco ab Hebraïca veritate, ut nec capita possimus ex æquo ponere, nec eorum simul sententias explicare[2].» Jérôme réussit pourtant à entraîner à sa suite tout l'Occident chrétien. Des théologiens même qui étaient en général fidèles aux Septante, durent élever des doutes sur la justesse de plusieurs de leurs déclarations et leur préférer l'original hébreu. Ainsi Augustin, que l'on voit fréquemment s'opposer aux innovations de Jérôme, consent enfin à rendre justice à beaucoup d'entre elles. Jérôme supportait difficilement les attaques faites à sa traduction. Il traite en particulier avec beaucoup d'aigreur Rufin et ses disciples, qui lui faisaient un reproche de ne recourir qu'au texte hébreu. « Et Latini nostri, immo invidi Christiani, et ut apertius dicam, Grunnianæ factionis hæredes, adversum nos latrant, cur juxta hebraïcum disseramus ; quasi nolentibus ingerendi sunt cibi, et non his epulæ præparentur qui eas cum gratiarum actione suscipiunt[3]... » Ces attaques répétées l'obli-

[1] Præf. in Pentat. XXVIII, 150-151.
[2] Comm. in Mich. 2, 9, XXV, 1171.
[3] Comm. in Ez. 33, 23, XXV, 323.

geaient quelquefois, pour échapper aux soupçons d'hétérodoxie, à adoucir ou à revenir de ses jugements défavorables sur la traduction des Septante. Il le fait surtout dans les préfaces écrites en tête de chacun des livres de sa traduction[1]. Souvent aussi il s'en prend aux Septante eux-mêmes. Ainsi, dans sa préface au livre des Chroniques, il se récrie contre l'usage général de la version des Septante et reproche à ses auteurs l'omission intentionnelle, par raison dogmatique, de nombreux passages et expressions du texte biblique. Ailleurs il affirme, non sans fierté, que, dans sa traduction, il ne suivra aucun des anciens interprètes. « Hæc autem translatio nullum de veteribus sequitur interpretem[2].... » A la fin du second livre de l'Apologie contre Rufin (ch. 24-34)[3], Jérôme présente une défense détaillée de sa méthode de traduction. Il y rapporte qu'en Afrique on a été jusqu'à lui attribuer une lettre dans laquelle il se repentait de ses études hébraïques et de sa traduction de l'Ancien Testament sur l'hébreu et faisait par conséquent réparation publique des atteintes portées par lui à l'autorité des Septante. Il déclare cette lettre mensongère et fausse et montre qu'il ne condamnait ni ne dépréciait injustement les Septante, mais qu'il cherchait, comme pour les écrivains de l'Ancien Testament, à les apprécier à leur juste valeur; il en donne comme preuve de longues citations de ses préfaces au Pentateuque, aux Paralipomènes, aux Psaumes, à Job et à Ésaïe. Il fait ressortir l'inutilité, en général reconnue, de la version alexandrine du livre de Daniel et s'en rapporte enfin à l'exemple d'Origène, d'Eusèbe, de Didyme, d'Apollinaire et d'autres

[1] V. plus bas, p. 59.
[2] Præf. in Job XXVIII, 1081 ; voir encore Præf. in Pent. XXVIII, 147.
[3] Apol. adv. Ruf. II, XXII, 447.

exégètes, qui, comme lui, préfèrent le texte original. Mais, au-dessus de tout, il place l'exemple de Jésus et des apôtres, dont les citations de l'Ancien Testament sont faites d'après l'hébreu. « ... sed confidenter cunctis illis (Septuaginta) apostolos præfero [1]. » Dans l'un de ses commentaires il compare soigneusement avec l'original hébreu et avec les versions grecques les passages de l'Ancien Testament cités dans le Nouveau, puis consigne les variantes [2].

Dans la question des apocryphes Jérôme garde aussi une position très indépendante. En général il se montre tolérant envers les apocryphes de l'Ancien Testament; pourtant, dans son « Prologus galeatus » il leur refuse à tous une place dans le canon, ne leur accordant qu'une valeur ecclésiastique [3]. Quelquefois il les cite sans les distinguer du texte canonique ou en les introduisant par des formules, telles que « l'Écriture sainte dit, » « le prophète dit » ou « un sage dit » et d'autres. Ainsi dans l'Ép. 71, c. 3, il cite Eccli. 1, 3, en l'introduisant par « loquitur sapientissimus vir; » dans l'Ép. 65, c. 4 il cite, sans autre, 3 Esd. 4, 59; de même dans l'Ép. 75, c. 2, Sap. 4; dans l'Ép. 102, c. 1, Eccli. 22, 6; dans l'Ép. 118, c. 4, Eccli. 2, 1; Eccli. 22, 6 est introduit dans l'Ép. 118, c. 1 par la formule « Scriptura loquitur; » dans Comm. in Jer. 1, 7 les mots « alio enim propheta loquente, didicisti :... » introduisent Sap. 4, 9. Jérôme ne cite de la sorte que les écrits apocryphes principaux soit surtout le Siracide et la Sagesse de Salomon. Il ne fait pas grand cas des autres : Baruch, 3 et 4 Esdras, les fragments d'Esther et

[1] Præf. in Pent. XXVIII, 152.
[2] Comm. ad Ep. ad Gal. 3, 14, XXVI, 361.
[3] « Hæc legat (ecclesia) ad ædificationem plebis, non ad auctoritatem ecclesiasticorum dogmatum confirmandam. » Præf. in lib. Sam. et Mal. XXVIII, 553.

les additions à Daniel. Il va jusqu'à les traiter de « fabulæ[1] » ou de « somnia[2]; » « Caveat omnia apocrypha, » écrit-il à son amie Læta dans une lettre sur l'éducation de sa fille[3]. Il rejette l'Apocalypse d'Henoch[4]. Dans ses préfaces aux trois livres de Salomon, aux livres de Tobie, de Judith, des Macchabées, du Siracide et de la Sapience il nous apprend que le public lisait ces écrits; il déclare ne les avoir traduits que pour l'édification des fidèles : « ... libros legit quidem Ecclesia, sed inter canonicas Scripturas non recipit : sic et hæc duo volumina legat ad ædificationem plebis, non ad auctoritatem Ecclesiasticorum dogmatum confirmandam[5]. » Ailleurs encore Jérôme traite les apocryphes, d' « inepties et de fables, » « Iberæ næniæ, » « Aegyptia portenta[6], » « apocryphorum deliramenta... de quibus vere dici potest, quod sedeat diabolus in insidiis cum divitibus in apocryphis, ut interficiat innocentem[7]. » Il a ici particulièrement en vue les pseudépigraphes gnostiques. Il n'est pas moins sévère envers les apocryphes du Nouveau Testament, les pseudépigraphes. Tantôt il accepte l'épître de Barnabas comme canonique[8], tantôt la cite comme « scriptura apocrypha. » Il regarde le Pasteur d'Hermas comme un livre utile : « Pastor... utilis liber[9]; » ailleurs il lui reproche et traite de folle sa doctrine des anges gardiens des animaux. « Ex quo liber ille apocryphus stultitiæ condemnandus est, in quo scriptum

[1] Præf. Comm. in Dan. XXV, 492.
[2] Præf. in Ezr. XXVIII, 1402.
[3] Ep. 107, c. 12, XXII, 877.
[4] Comm. in Tit., 1, XXVI, 562.
[5] Præf. in lib. Salom. XXVIII, 1242-1243.
[6] Præf. in Pent., XXXIII, 150 ; Ep. 57; Ep. 120, c. 10.
[7] Comm. in Is., 64, 4, XXIV, 622.
[8] De nom. heb. XXIII, 858.
[9] De Vir. ill. XXIII, 625.

est, quemdam angelum nomine Tyri præesse reptilibus...[1] » Quant à l'Évangile des Hébreux des Nazaréens, qu'il traduisit en grec et en latin, il hésite s'il doit en faire l'original de l'Évangile de Matthieu.

Si dans ses attaques contre les Septante ainsi que dans ses opinions sur les apocryphes, Jérôme n'est pas toujours conséquent avec lui-même, c'est qu'il tenait le plus possible à ne pas tomber en contradiction formelle et agressive avec les idées de l'Église de son temps. Il pousse ses inconséquences fort loin. Ainsi, de même que nous l'avons déjà entendu émettre des jugements très inégaux sur la version d'Aquila, il lui arrive de déclarer les Septante « Spiritu Sancto plenos » mettant toutes leurs fautes sur le compte de la faillibilité humaine ou sur celui de mauvais copistes[2]. Il leur fait des concessions : « ... quos nos quoque confitemur, plus quam cæteri cum Hebraïcis consonare[3]. » Ailleurs il les flatte : « ... Ea autem (editio) quæ habetur in Hexaplis, et quam nos vertimus, ipsa est quæ in eruditorum libris incorrupta, et immaculata Septuaginta Interpretum translatio reservatur[4]. » Il finit par se mettre en flagrante contradiction avec lui-même : « ... non damno, non reprehendo Septuaginta...[5] »

Cette inconstance dans les principes amène forcément chez Jérôme des inconséquences dans la traduction ; on en trouve des exemples surtout dans le psautier. Ainsi, dans son commentaire des psaumes, il admet pour Ps. 2, 12, au lieu de « attachez-vous à la pureté, » le texte resté dans la Vulgate

[1] Comm. in Ab., c. 13 et 14 ; XXV, 1286.
[2] Ep. 57, XXII.
[3] Præf. Heb. Quæst. in Gen. XXIII, 937.
[4] Ep. 106, c. 2 XXII, 838.
[5] Præf. in Pent. XXIII, 152.

c'est-à-dire : « apprehendite disciplinam ; » du même passage il donne encore deux traductions différentes : « Adorate filium » et « Adorate pure [1]. » Touchant le passage Ps. 127, 4, il consigne sans critique dans sa traduction le texte reçu de « filii excussorum » bien qu'ailleurs [2] il l'ait mieux expliqué par « adolescentes et puberes. »

L'hésitation et l'arbitraire, l'absence trop fréquente d'une opinion arrêtée, voilà bien les principaux défauts qui puissent être reprochés à Jérôme dans son rôle important de traducteur. Et cependant nous pensons qu'il faut fortement tenir compte à Jérôme de l'esprit d'étroitesse au milieu duquel il vivait et lui savoir un gré immense d'avoir osé rompre avec la tradition. Ses qualités supérieures ont seules pu donner toute leur valeur et faire porter tous leurs fruits à ses courageuses tentatives d'indépendance.

III

EXÉGÈTE ET CRITIQUE

Ce paragraphe est, par son contenu, le plus important de notre étude. Son élaboration réclamait une maturité de connaissances exégétiques générales qui a rendu notre tâche difficile ; nous tenions à le dire. L'insuffisance du travail le prouvera du reste [3].

Parmi tous les travaux, dans le domaine exégétique, laissés par les pères de l'Église, ceux de Jérôme sont sans contredit les plus avancés et les plus complets. Il employait à ses

[1] 1o Apol. adv. Ruf., c. 19, XXIII, 413 ; 2o Psalter. XXVIII, 1129.
[2] Ep. 34, XXII, 448.
[3] Nous avons beaucoup d'obligations, plus spécialement pour ce paragraphe, à l'ouvrage lucide et complet, déjà cité de Zœckler.

études bibliques non seulement sa haute intelligence, il savait y mettre tout son cœur ; il s'en était fait comme un besoin ; citons en preuve le passage suivant qu'il adresse à Paula : « Oro te quid hoc sacratius sacramento ? quid hac voluptate jucundius ? Qui cibi, quæ mella sunt dulciora, quam Dei scire prudentiam, et in abdita ejus intrare, et sensum creatoris inspicere, et sermones Domini Dei tui qui ab hujus mundi sapientibus deridentur, plenos discere sapientia spiritali ? Habeant sibi cæteri, si velint, suas opes, gemma bibant, serico niteant, plausu populi delectentur ; et per varias voluptates, divitias suas vincere nequeant. Nostræ divitiæ sint, in Lege Domini meditari die ac nocte, pulsare januam non patentem, panes Trinitatis accipere, et sæculi fluctus, Domino præeunte, calcare[1]. » Ce zèle pieux et la lecture assidue des Écritures amenèrent Jérôme à comprendre, avec l'école d'Antioche, la nécessité d'exprimer et de rendre clairement l'intention historique des écrivains bibliques ; il le répète souvent et sur tous les tons[2]. Il affirme catégoriquement ce qu'il croit être le devoir d'un exégète : « ...quod commentatoris officium sit, ut quæ obscura sunt, breviter aperteque dilucidet, et non tam disertitudinem ostentat suam, quam sensum ejus quem exponit, edisserat. » Dans ses préfaces en particulier, Jérôme s'efforce d'être précis ; entre autres affirmations hardies et indépendantes il ose, par exemple, rejeter la division du psautier en cinq livres[3]. Pour

[1] Ep. 30, c. 13, XXII, 444.

[2] « Nolumus enim nostra laudari, sed Prophetæ dicta intelligi, nec jactamus eloquentiam, sed scientiam quærimus Scripturarum. » Præf. lib. V, Comm. in Is. XXIV, 155. — « ...censui ... digerere, ac complere : ut novum ex veteri, verumque pro corrupto atque falsato Prophetam teneas... » Prol. Comm. in Jer. XXIX, 680. — « ...quæ obscura sunt, maxime alienæ linguæ hominibus explanare intimur. » Comm. in Os. 10, 13, XXV, 911.

[3] « Nos autem Hebræorum auctoritatem secuti, et maxime apostolorum

Es. 7, 16, il a la sagesse d'adopter l'interprétation historique : la délivrance de la maison de David de ses ennemis, Recin et Pekach, sous Ézéchias. Dans Es. 7, 10, il comprend qu'il s'agit d'un témoignage de certitude de la prophétie qu'Achaz doit demander à Dieu [1]. — Il s'élève avec force «contra omnem falsi nominis scientiam, quæ elevatur contra Deum... ; » il en veut en particulier à l'arbitraire des exégèses allégoriques de certains commentateurs, il traite leur travail de « vitiosissimum docendi genus, depravare sententias, et ad voluntatem suam Scripturam trahere repugnantem [2]. » Jérôme reproche à Origène et à Didyme d'abuser de l'allégorie [3], « ...tota eorum exegesis allegorica fuit, et historiæ vix pauca tetigerunt [4]. » Lui-même se défend du reproche de faire violence à l'Écriture dans ses interprétations et de s'écarter, par amour pour Christ, de la vérité historique « et sic amare Christum, ut historiæ auferat veritatem [5]. » Cependant, bien qu'en général Jérôme préfère le sens littéral au sens allégorique, bien qu'on l'entende quelque part désavouer un commentaire sur Abdias où il avait suivi la seconde de ces méthodes, il fit preuve de nombreuses inconséquences en s'écartant du sens historique des textes. Soit par dépendance des exégètes qui le précédèrent, surtout d'Origène et de son école, soit par un certain penchant mystique et superstitieux de son caractère, il reconnut avec l'école d'Alexandrie, deux sens aux textes, recherchant la lettre et l'esprit, ce qu'il appelle « ...glebas historiæ et litteræ duritiam confringere in partes, et spirita-

qui semper in Novo Testamento Psalmorum librum nominant, unum volumen asserimus. » Præf. in Psalter. juxta Heb., XXVIII, 1123.

[1] Comm. in Is. XXIV, 110 et 105.

[2] Ep. 53, c. 7, XXII, 544.

[3] Præf. lib. V, Comm. in Is. XXIV, 154.

[4] Prol. lib. I, Comm. in Zach., XXV, 1418.

[5] Ep. 64, c. 7, XXII, 612.

liter dividere...[1] » Ailleurs, il prétend (souvenir de Virgile) devoir passer avec précaution entre l'histoire et l'allégorie comme entre Charybde et Sylla : « Necessitate compellor quasi inter saxa et scopulos, imminente naufragio, sic inter historiam et allegoriam orationis meæ flectere, et ne subito impingat attendere[2]. » Assez volontiers Jérôme accorde même un triple sens à l'Écriture. « Triplex in corde nostro descriptio, et regula Scripturarum est. Prima, ut intelligamus eas juxta historiam. Secunda juxta tropologiam. Tertia, juxta intelligentiam spiritualem[3]. » A côté du sens historique strict et du sens spirituel, il admet le sens tropologique ou moral, qu'il définit exactement dans ce passage : « Historia stricta est, et evagandi non habet facultatem. Tropologia libera, et his tantum legibus circumscripta, ut pietatem sequatur intelligentiæ, sermonisque contextum, nec in rebus multum inter se contrariis violenta sit copulandis[4].» Ces théories-là encore il lui arrive de les oublier. La recherche d'un sens mystérieux et profond qu'il croyait caché dans chaque mot « comme l'or dans la terre, l'amande dans la noix ou son fruit dans la coque velue des châtaignes[5], » le fait tomber dans l'arbitraire et dans l'allégorie à outrance. Ainsi il ne consent à interpréter que par allégorie les préceptes de la loi mosaïque et les événements de l'histoire d'Israël qui lui paraissent par trop réalistes ou choquants[6]. Il classe dans cette catégorie

[1] Comm. in Os. 10, 11, XXV. Encore : « ...ut super fundamenta historiæ ...spirituale extruerem ædificium. » Præf. lib. VI, Comm. in Is. XXIV, 205. — Prol. Comm. in Zach. XXV, 1418.

[2] Comm. in Naum, 2, 1, XXV, 1243.

[3] Ep. 120, c. 12, XXII, 1005; V. Comm. in Ez. 16, 28-29, XXV, 146 ; Comm. in Amos, 5, 3, XXV, 1038.

[4] Comm. in Abac. 1, 12, XXV, 1281-1282.

[5] Comm. in Eccl. 12, 11-12, XXV, 1113.

[6] Ep. 21, c, 13, XXII, 385.

plusieurs faits du séjour au désert[1], les unions entre Juda et Tamar, Samson et Delila, Salmon et Rahab, David et Bath-Schéba[2]. Les interprétations « spirituelles » de Jérôme ne le cèdent souvent en rien pour l'arbitraire et l'invraisemblance à celles d'Origène[3]. Pour échapper au soupçon de favoriser les idées chiliastes il reconnaît, par exemple, dans « le cyprès, l'orme et le buis » de Es. 60, 13, les martyrs et les confesseurs de l'Église de Dieu comme l'ont été Cyprien et Hilarion[4]. A propos du passage « nous ne dormirons pas tous » de 1 Cor. 15, 51, il observe, dans le même sens, qu'il s'agit du sommeil spirituel que produit le péché et qui n'atteindrait pas tous les hommes. Ailleurs, il représente la marche des Israélites à travers le désert (idée acceptable) comme un symbole du pèlerinage du chrétien sur la terre[5]. Dans la même catégorie d'interprétations peut être classée celle du passage, Gal. 2, 12-24, qui raconte l'entrevue de Pierre et de Paul à Antioche. Jérôme prétend que Paul n'y aurait blâmé Pierre qu'en apparence, en usant, par accommodation, du mensonge officieux[6]. On a vu qu'Augustin opposa à cette explication le point de vue historique.

Un des graves défauts de notre auteur c'est de tomber, soit par une regrettable imitation de ses prédécesseurs, soit par pur caprice, dans des subtilités de mots et des minuties grammaticales qui touchent souvent à l'absurde, qu'il cherche à expliquer des chiffres soi-disant mystérieux, à forger des étymologies originales ou à comparer des expressions entre elles. Les exemples ne manquent pas, nous

[1] Ep. 78, c. 1 ; id. 695.
[2] Præf. Comm. in Os., XXV, 817.
[3] Zœckler, Op. cit.
[4] Comm. in Es. 60, 13, XXIV, 595.
[5] Ep. 78, XXII, 698.
[6] Ep. 56, XXII, 562.

l'avons déjà vu plus haut. En voici quelques-uns encore : Dans És. 1, 3, le bœuf et l'âne doivent désigner la loi et l'Évangile ou les Juifs et les païens; dans És. 4, 1, les sept femmes représentent la grâce septuple du Saint-Esprit; dans És. 8, 2, la prophétesse désigne le Saint-Esprit ou la vierge Marie; les cerfs (exactement les vautours) de És. 34, 15 représentent les apôtres; « les chameaux de Madian et d'Épha » (És. 60, 6) sont les païens convertis qui ont passé par le trou de l'aiguille ou la porte étroite de la repentance. A propos de Eccl. 1, 1, Jérôme fait cette remarque déraisonnable : « Si vivens homo vanitas est, ergo mortuus vanitas vanitatum; » ailleurs il s'attache à faire une distinction en l'air entre homo Dei et vir Dei[1]. D'après lui, le nombre quarante est un mauvais nombre[2]; les « cinq paroles » de 1 Cor. 14, 19 désignent le Pentateuque; il donne comme possibles quatre étymologies différentes du nom de Jésusalem[3], autant du nom de Rachel[4]; à propos du psaume alphabétique 119 il va jusqu'à se livrer à des jeux d'étymologie de pure fantaisie dans l'explication des lettres hébraïques. Traduisant, par exemple, aleph par doctrina, beth par domus, gimel par plenitudo et daleth par tabularium, il croit pouvoir en tirer cette vérité : « Doctrina Ecclesiæ, quæ domus Dei est, in librorum reperiatur plenitudine divinorum[5]. »

D'où proviennent tant d'insuffisances dans l'exégèse de Jérôme? Beaucoup d'entre elles ont pour cause l'opinion qu'avait Jérôme que les promesses de l'Ancien Testament sont toutes faites au Christ et à son Église, et que les menaces

[1] Ep. 140, c. 2, XXII, 1167.
[2] Comm. in Ez. 29, 10, XXV, 282.
[3] Comm. in Ez. 16, 1, XXV, 125.
[4] De nom. heb.. XXIII, 771.
[5] Ep. 30, c. 6, XXII, 443.

ne s'y adressent qu'aux faux docteurs chrétiens et aux hérétiques. Ce principe retint Jérôme, plus par contagion, croyons-nous, que volontairement, dans le cercle d'idées étroit de l'Église de son temps et dans les sèches traditions. C'est cette opinion qui lui fait voir un rapport entre És. 52, 11, « ... vous qui portez les vases de l'Éternel, » et les apôtres qui quittent Jérusalem pour évangiliser le monde[1]; c'est par elle qu'il voit, dans la destruction de Jérusalem en l'an 70, l'accomplissement complet du discours de Matth. 24 et de la prédiction de Paul de l'antéchrist (2 Thess. 2, 4)[2]; c'est elle encore qu'il suit en croyant reconnaître Vespasien et Titus dans les deux ours qui, sur l'ordre d'Élisée, déchirèrent les garçons de Béthel[3]; pour És. 5, 7, après avoir remarqué le jeu de mot de l'auteur, il ne met pas en doute que la « droiture » espérée par Dieu ne soit le bon accueil fait par les Juifs à Jésus, et les cris du peuple, ceux de « crucifie-le! » (Jean 19, 15)[4]. Dans son explication d'És. 5, 26, Jérôme s'oppose à l'interprétation juive qui voit désignés, dans la destruction du temple amenée par l'intervention personnelle du Très-Haut, les Babyloniens et Nebucadnetzar; il y reconnaît Dieu élevant un étendard au loin parmi les nations, appelant et attirant des confins de la terre ceux qui ont rejeté la loi de l'Évangile et blasphémé contre la parole sainte; ces nations sont pour lui les Romains et tous les peuples d'Italie, de Gaule et d'Espagne, soumis, sous Vespasien et sous Adrien, à l'empire romain[5].

A cette tendance à faire actuelles toutes les prophéties

[1] Comm. in Is. 53, 13, XXIV, 503.
[2] Ep. 121, c. 4, XXII, 1014-1015.
[3] Ep. 120, c. 8, id. 993.
[4] Comm. in Is. XXIV, 79.
[5] Comm. in Is. XXIV, 90.

bibliques, s'ajoute une seconde cause principale, fréquemment évidente, de beaucoup des incorrections de notre auteur, c'est l'extrême rapidité et la précipitation avec laquelle Jérôme élaborait, ou mieux jetait sur le papier, la plupart de ses travaux de critique. Mettant largement à profit toutes ses ressources personnelles, ses vastes connaissances et ses lectures, confiant en son talent, il ne prenait que le temps de faire de rapides dictées à ses secrétaires. Fréquemment il se plaint d'être pressé au point de devoir dicter tout ce qui lui vient sur les lèvres « dictare quodcumque in buccam venerit [1]. » Pour ses travaux, il a recours à sa mémoire et à sa pensée : « ... legi hæc omnia, et in mente mea plurima coacervans, accito notario, vel mea, vel aliena dictavi, nec ordinis, nec verborum, interdum nec sensuum memor [2]. » Assez fréquemment Jérôme a conscience du peu de profondeur de son travail et de sa composition trop hâtive ; il n'hésite pas à qualifier l'une de ses lettres de « lucubratiuncula celeri sermone dictata [3]. » Le défaut dont nous parlons l'entraîne souvent à énumérer et à compiler, sans conclure et sans réfuter les opinions de ses devanciers, laissant au lecteur libre jugement et libre choix, « ut studiosus statim in principio lector agnoscat hoc opus, vel alienum esse, vel nostrum [4]. » Jean Leclerc réprouve fortement ce procédé, le traitant de superficiel ; mais il nous semble ici encore exagérer sa manière de voir en prétendant que « l'auteur a soin moins de dire ce qu'il pense que d'exposer très fidèlement, mais sans critique, les opinions d'autrui [5]. » Les compilations font, du

[1] Comm. in Abd. XXV, 1118.
[2] Ep. 112, c. 4, XXII, 918 ; v. Præf. lib. III, Comm. in Ep. ad Gal. XXVI, 400.
[3] Ep. 117, XXII, 960.
[4] Prol. Comm. in Ep. ad Eph. XXVI, 442.
[5] J. Leclerc, Op. cit., p. 493.

reste, des travaux d'exégèse de Jérôme une mine inépuisable pour l'histoire ancienne de la littérature exégétique et dogmatique ; les renseignements géographiques et historiques y abondent. Et l'avantage de cette méthode impersonnelle était encore de lui permettre d'échapper, *a silentio*, à l'accusation d'hérésie. Ici et là Jérôme a des accents d'une réelle indépendance ; il craignait avant tout pourtant de passer pour un mauvais catholique et de perdre son renom d'orthodoxie ; il plie souvent son exégèse à ce principe. Voilà ce qu'on lit dans l'une de ses lettres, où il vient de citer plusieurs anciens exégètes : « Hæc celeri sermone dictavi, quid eruditi viri de utroque sentirent loco, et quibus argumentis suas vellent probare sententias, vestræ prudentiæ exponens. Neque enim tanta est meæ pusillitatis auctoritas, qui nihil sum, et invidorum tantum morsibus pateo, quanta eorum qui nos in Domino præcesserunt..... Meum propositum est antiquos legere, probare singula, retinere quæ sunt bona, et a fide Ecclesiæ Catholicæ non recedere[1]. »

Si les écrits les plus faibles de Jérôme ont eu les honneurs de la publicité, c'est une preuve du grand renom et de l'autorité dont jouissait leur auteur, de son vivant. Si ses ouvrages ont des inégalités évidentes, si sa méthode est souvent inconséquente, il faut y voir plutôt un moyen, pour Jérôme, de sauvegarder des principes nécessaires à sa grandeur, que de la négligence ou de la légèreté. Le nombre extraordinaire et la grande richesse de tous ses commentaires, élaborés, la plupart du temps, avec un soin et une patience de savant, doivent y servir de compensation suffisante.

[1] Ep. 119, c. 11, XXII, 978-980.

CONCLUSION

Nous avons rencontré chez Jérôme une ardeur peu commune au travail, servie par un esprit ouvert à toutes les questions et par une intelligence éclairée à la lumière de nombreuses lectures, ainsi que d'études longues et personnelles. Son œuvre exégétique est celle d'un savant d'expérience. Instruit à l'école des principaux maîtres du temps, Jérôme avait fini par faire de ses lectures et de ses travaux bibliques son occupation favorite. Hébraïsant de mérite et exégète intuitif, il n'eut pas toujours le temps d'approfondir ses travaux. Il s'efforçait cependant généralement de trouver la vérité et de découvrir la pensée de l'auteur dans les textes qu'il lisait; il faut lui en savoir beaucoup de gré. Ce n'est pas que nous voulions excuser les faiblesses dont sont causes, dans ses écrits, son imagination quelquefois trop vive, ou sa rigidité ecclésiastique ou encore son imitation des devanciers; mais elles ne nous étonnent guère, même chez Jérôme et nous ne pouvons pas les lui reprocher trop vivement à une époque où l'école d'Alexandrie était encore debout et où l'exégèse arbitraire et allégorique d'Origène n'avait trouvé encore que peu d'adversaires. L'un des fruits les plus réels des études exégétiques et critiques de Jérôme, fruit que le protestantisme a su goûter le premier, c'est la distinction définitive qu'il établit entre les livres canoniques de l'Ancien Testament et les apocryphes, en n'admettant ces derniers que comme dès livres d'édification. Et nous devons accorder toute notre admiration à son étonnante persévérance et au courage dont il a fait preuve pour achever com-

plètement une nouvelle version de la Bible, sans autre appui que quelques défectueuses traductions des Écritures, dans un temps où l'étroitesse populaire ne consentait à ne faire usage que de versions imitées de celle des Septante. Jérôme a été tout ce qu'il pouvait être. Le succès le récompensa de son vivant déjà ; plusieurs de ses contemporains le reconnaissent comme le chef le plus autorisé de la science chrétienne. L'influence qu'il exerça par ses commentaires et par sa traduction sur tout le moyen âge fut considérable. Son autorité resta longtemps incontestée ; mais son histoire s'enrichit peu à peu de légendes ; dans le recueil de ses œuvres s'introduisirent sous son nom quatre-vingts écrits environ. A l'époque carlovingienne et jusqu'au temps des humanistes et des précurseurs de la réforme, les théologiens publièrent sur Jérôme d'enthousiastes panégyriques, louant surtout ses mérites comme traducteur de la Bible. Peu après la réforme, on sait que le concile de Trente déclara vierge de fautes et inspirée, comme Vulgate, la version passablement altérée de notre auteur. Chez les protestants, au contraire, quelques attaques assez vives de Luther contre Jérôme, détournèrent de lui l'attention. Au dix-huitième siècle de nouveau, des éloges exagérés sortis de la plume de plusieurs écrivains catholiques, en particulier du bénédictin Martianay, suscitèrent des écrits sévères de Jean Leclerc et de Rosenmüller. Ce dernier est injuste envers Jérôme quand il lui reproche d'avoir, par ses connaissances incomplètes, plus nui qu'été utile à la religion[1]. Aujourd'hui enfin notre auteur tend toujours plus à être étudié et estimé, sans parti pris, à sa juste valeur. Les travaux connus d'Am. Thierry et de Collombet sont, en français, les plus récents.

[1] Hist. Interpret. lib. Sac. in Eccl. Christ., P. III, p. 393 (Lips. 1807).

THÈSES

I

Saint Jérôme a été le premier exégète de l'ancienne Église.

II

Il a été un hébraïsant de mérite.

III

Ses principes exégétiques procèdent d'un esprit réellement scientifique.

IV

L'importance, la variété et l'indépendance de ses travaux, font de lui le père de la science chrétienne.

V

Le dogme de la théopneustie plénière rend impossible une interprétation libre et exacte de la Bible.

VI

L'interprétation de la Bible ne doit pas se faire d'après une autre méthode que l'interprétation d'autres écrits anciens.

VII

Jésus a donné lui-même (Jean 7, 17) l'unique et le meilleur critère de la vérité de ses enseignements.

VIII

L'enseignement biblique aux adultes et aux enfants doit tenir compte des progrès de la science.

TABLE DES MATIÈRES




WIDENER
SEP 2 2 1995
BOOK DUE
WIDENER
SEP 2 2 1995
SEP 2 2 1995

